

Rapport Annuel **DÉVELOPPEMENT** **DURABLE 2020**



Une vision globale de la prise en compte du développement durable dans les activités de l'agglomération

Préambule

- **L'Agenda 2030**

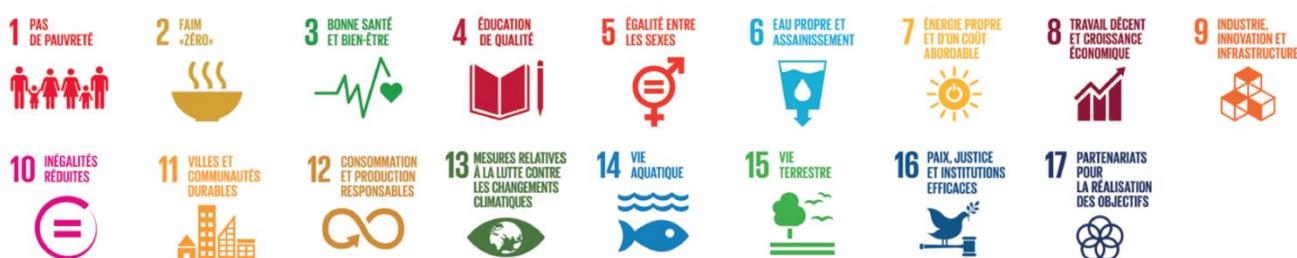
En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et dont la réalisation s'appuie sur les partenariats. Il porte une vision de transformation du monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

- **Les Objectifs de Développement Durable**

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont des objectifs mondiaux identifiés en 2015 par l'assemblée générale des Nations Unies. 193 dirigeants se mettent d'accord sur des objectifs précis à poursuivre durant les 15 prochaines années. Ils s'adressent à tous, États comme entreprises, société civile.

17 objectifs de développement durable ont notamment été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. Ces objectifs s'inscrivent dans le programme de développement : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

01 – Eradication de la pauvreté, 02 – Lutte contre la faim, 03 – Accès à la santé, 04 – Accès à une éducation de qualité, 05 – Egalité entre les sexes, 06 – Accès à l'eau salubre et à l'assainissement, 07 – Recours aux énergies renouvelables, 08 – Accès à des emplois décents, 09 – Innovation et infrastructures, 10 – Réduction des inégalités, 11 – Villes et communautés durables, 12 – Consommation et production responsables, 13 – Lutte contre les changements climatiques, 14 – Vie aquatique, 15 - Vie terrestre, 16 – Paix, justice et institutions efficaces, 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs.



L'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD), portés par l'ONU, sont le nouveau cadre d'action universel dans une perspective de transformation pour un développement durable.

- **Le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD)**

Depuis 2010, les collectivités territoriales de plus de **50 000 habitants** ont l'obligation de produire un rapport sur la situation en matière de développement durable (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Ce rapport a pour objectif d'interroger et de faire évoluer les **politiques publiques, le fonctionnement des collectivités et leurs modes d'intervention** sur les territoires pour une **meilleure intégration des enjeux du développement durable**.

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable doit dresser un bilan des politiques, programmes et actions conduits par la collectivité, au titre du développement durable, dans ses politiques territoriales et en interne, dans le fonctionnement de la collectivité. Au-delà d'un simple état de l'Art, le rapport analyse les processus et méthodes mis en œuvre dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de ces actions, programmes et politiques. Ces informations permettent de légitimer les politiques publiques et de faire émerger des axes d'améliorations qui vont orienter et/ou enrichir les politiques à venir.

À cette fin, ce document est présenté lors du **débat d'orientations budgétaires**.

Le rapport annuel de développement durable synthétise chaque année l'avancée des actions entreprises et orientées en appui des **5 finalités** (tableau 1) déjà définies et du **plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024** approuvé en novembre 2019 (tableau 2), en présentant plusieurs actions, leurs enjeux, les partenaires impliqués, les dépenses réalisées et les résultats obtenus.

Finalités du développement durable	Symboles utilisés
La lutte contre le changement climatique qui rassemble les initiatives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, via la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, le développement des modes de transport doux, etc.	
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (eau, air, sols, etc.), qui passe par une réduction des impacts des actions humaines sur l'environnement.	
L'épanouissement de tous les êtres humains , qui implique que chacun puisse trouver réponse à ses besoins les plus vitaux, et accéder aux biens et aux services (santé, culture, éducation, emploi, etc.) qui contribuent à son bien-être.	
La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations , qui restent des impératifs face à la persistance des inégalités et des exclusions au sein de notre société.	
Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables , qui viennent questionner notre modèle économique actuel, et incitent à adopter de nouvelles logiques dans nos choix et nos modes de vie, vers plus de respect de notre environnement.	

Tableau 1 : les 5 finalités du développement durable et les symboles utilisés dans le rapport pour chaque action

Pour chaque action identifiée dans le RADD, il est indiqué en plus de la finalité dans laquelle elle s'inscrit, si elle répond à un des 17 objectifs de Développement Durable 2030.

En termes de suivi d'indicateurs, ceux du Plan Climat Air Energie Territorial sont utilisés.



Lorsque l'action concerne également une action inscrite dans le PCAET, le logo correspondant apparaît en bas de page ainsi que le numéro de l'axe, du programme et de l'action (ex : 3.2.1 correspond à la première action du PCAET « Mettre en œuvre Périnouv' » inscrite dans le programme n°2 de l'axe 3).

Axe 0 (transversal) : Coordonner, communiquer, suivre et évaluer le PCAET

Axe 1 : Planifier un aménagement et un urbanisme durables

- 1.1 : Doter le territoire de documents d'urbanisme porteurs d'une ambition énergie climat.
- 1.2 : Mener et généraliser des programmes d'aménagement exemplaires.
- 1.3 : Financer des projets à dimension environnementale.
- 1.4 : Aménager les réseaux d'énergies de demain.

Axe 2 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

- 2.1 : Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat durable.
- 2.2 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique.
- 2.3 : Accompagner la rénovation du tertiaire.

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

- 3.1 : Organiser la multi modalité à l'échelle de l'Agglomération.
- 3.2 : Améliorer l'offre de transports en commun et la rendre plus sobre en carbone.
- 3.3 : Développer les modes de déplacement actifs et sensibiliser la population à l'éco-mobilité.
- 3.4 : Réduire l'impact des transports.

Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables

- 4.1 : Accompagner le développement des éco-activités et des pratiques durables dans les entreprises.
- 4.2 : Mettre en place une politique agricole pour une agriculture locale durable.
- 4.3 : Mettre en œuvre une stratégie Déchets.

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables

- 5.1 : Favoriser les projets d'énergies renouvelables sur l'Agglomération.
- 5.2 : Développer les énergies électriques.
- 5.3 : Développer les énergies chaleur.

Tableau 2 : les axes et les programmes du PCAET 2019-2024

NB : afin d'assurer une concordance avec le budget de l'année, les montants des dépenses 2020 et des dépenses prévues en 2021 indiqués dans le rapport, sont en unités budgétaires c'est-à-dire en TTC pour le budget principal, en HT pour les budgets industriels et commerciaux, et net de taxes pour les subventions.

Sommaire du RADD 2020

PARTIE 1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous	6
• Action 1 : Programme d'amélioration de l'habitat « Amélia 2 ».....	6
• Action 2 : Projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Chamiers.....	8
• Action 3 : Appel à projets du Contrat de ville du Grand Périgueux.....	10
• Action 4 : Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations.....	11
• Action 5 : Compétence Petite Enfance, une année exceptionnelle.....	13
• Action 6 : « J'apprends à nager » pour les publics défavorisés.....	15
• Action 7 : Soutien au logement social, dans le respect du droit au logement et de la mixité sociale.....	16
• Action 8 : Plan de soutien aux entreprises pendant la crise sanitaire.....	17
• Action 9 : Plan de soutien aux commerçants et artisans.....	19
• Action 10 : Economie Sociale et Solidaire (ESS).....	21
• Action 11 : Coopération décentralisée Le Grand Périgueux – Province de Lao Cai.....	21
PARTIE 2 : Transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité	23
• Action 12 : PériMouv'.....	23
• Action 13 : Piscine de Niversac à Boulazac Isle Manoire.....	27
• Action 14 : Assainissement collectif et non collectif.....	29
• Action 15 : Nouvelle compétence alimentation en eau potable.....	30
• Action 16 : GEMAPI.....	32
• Action 17 : Déchets ménagers (collecte et bornes enterrées).....	34
• Action 18 : Convention paquet énergie avec le SDE24.....	35
• Action 19 : Recyclage des mégots.....	37
• Action 20 : Aménagement du lac de Neufont.....	39
• Action 21 : Vers une stratégie agricole et alimentaire sur le territoire du Grand Périgueux.....	41
PARTIE 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie.....	43
• Action 22 : Démarche globale d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail (CQVT).....	43
• Action 23 : Ressources humaines, formations des agents et création du compte personnel de formation.....	44
• Action 24 : Projets éducatifs dans les crèches et les centres de loisirs.....	46
PARTIE 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous.....	50
• Action 25 : Contrat Local de Santé (CLS) et l'Atelier Santé Ville (ASV).....	50
• Action 26 : Action « La Santé vient en mangeant et en bougeant ! ».....	52
• Action 27 : Voie Verte et chemins de randonnées.....	53
PARTIE 5 : Concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales	56
• Action 28 : Boucle Fert'ISLE, un projet d'animation et de production agricole au cœur des quartiers.....	56
• Action 29 : Haltes ferroviaires.....	58
• Action 30 : Installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et les parkings.....	61
• Action 31 : Pôle artisanal Cap'artisans de Chamiers.....	62
• Action 32 : SÎLOT, projet de Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et des cultures urbaines.....	63
• Action 33 : Mission Locale et Maison de l'Emploi.....	65
• Action 34 : Clauses d'insertion sociales et environnementales dans les marchés.....	67
• Action 35 : Quartier d'affaires et pôle Aliénor.....	69
• Action 36 : Espace de biodiversité du futur quartier d'affaires.....	72

PARTIE 6 : Rendre effective la contribution des citoyens à l'action publique.....	74
• Action 37 : Vers une meilleure communication numérique.....	74
• Action 38 : Maison du projet, co-construction du projet de renouvellement urbain de Chamiers	75
L'annexe 1 : l'agenda 2030, c'est quoi ?	77
L'annexe 2 : Liste des ODD.....	78

PARTIE 1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

• Action 1 : Programme d'amélioration de l'habitat « Amélia 2 »

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Les aides financières du Grand Périgueux dans le cadre d'Amélia 2 portent sur la **rénovation énergétique des logements** mais également, **l'adaptation à la perte d'autonomie**, la **mise aux normes des assainissements individuels**... Une bonification des aides en cas d'installation d'équipements respectueux de l'environnement et de la santé des habitants a été mise en place : chauffe-eau solaire thermique individuel, appareil de chauffage indépendant au bois, matériaux biosourcés d'origine végétale, etc.



Lancé le 1^{er} janvier 2019, l'accompagnement des propriétaires et l'étude des dossiers se sont poursuivis en 2020 malgré le contexte sanitaire contraint. Seule la communication autour du programme a été impactée avec par exemple, l'impossibilité de tenir des réunions publiques d'informations et de premiers conseils délocalisées sur le territoire et la suspension, un temps, des permanences en mairies.

L'animation intègre des critères de suivi et d'évaluation de l'impact du programme sur :

- les habitants bénéficiaires en termes de conseil, d'aides financières et de qualité de vie,
- l'environnement : économies d'énergie, recours à des matériaux biosourcés...,
- l'activité économique locale (volume de travaux générés).



Avant travaux



Adaptation du logement avec création d'une salle de bain et de sanitaires dans l'ancienne chaufferie (plein pied)

Acteurs concernés : l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de la Dordogne, les 43 communes de l'Agglomération, Procvivis-Sacicap, la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâtisseurs de Nouvelle Aquitaine, Action logement, ...

Dépenses 2020 :

- Subventions versées aux propriétaires (investissement) : 488 102 € attribués (décisions attributives de subventions dont 143 442 € versés pour des travaux faits en 2020).
- Animation, suivi, accompagnement des propriétaires et communication (fonctionnement) : 227 604 € au titre de 2020, subventionné à près de 80 % au total par l'ANAH, le Département et la ville de Périgueux.

Dépenses envisagées en 2021 :

- Subventions aux propriétaires (investissement) : 170 000 €.
- Animation-suivi et communication (fonctionnement) : 313 000 €.

Résultats :

- 197 logements rénovés sur le plan énergétique, soit des gains de 2 540 100 kWh/an et 5 085 teq CO₂. La moyenne de consommation par logement après travaux est de 186 kW/m²/an (étiquette D) et la moyenne d'émissions après travaux est de 22 teq CO₂ (étiquette D).
- 32 assainissements individuels ont été remis en conformité, sans risque sanitaire ou environnemental.

Indicateurs PCAET	Valeur 2020	Objectif 2024
Nombre de dossiers énergie soutenus par le programme	197	585
Gain énergétique estimé, émissions de CO ₂ évitées, niveau de performance énergétique atteint (dossiers énergie)	2 540 100 kWh/an de gain énergétique et 5 085 teq CO ₂ d'émissions évitées	Gain énergétique estimée de 8 459 100 kWh/an et 15 011 teq CO ₂ d'émissions évitées sur la durée du programme
Nombre de dossiers avec bonus éco matériaux ou matériaux bio-sourcés.	94	34
Montants et nature des travaux / Montant total de travaux générés (impact économique) (dossiers énergie)	2 281 297 € (thématique énergie)	32 millions d'euros au total pour Amélia 2 (dont 10.8 millions d'euros sur énergie)
Budget communication Amélia	791 € HT	30 000 € HT en 5 ans

En savoir + : <https://amelia2.fr/>

A voir vidéo avec témoignages :



Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalités
3 et 4



Réduire les inégalités
dans les pays et d'un
pays à l'autre



Faire en sorte que les villes
et les établissements
humains soient ouverts à
tous, sûrs, résilients, et
durables



Action 2.1.1 du PCAET

• Action 2 : Projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Chamiers

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Signée le 24 juin 2019 par l'ensemble des partenaires, la **convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Chamiers** s'articule autour de 5 types d'intervention :

- L'amélioration de la fonction habitat du quartier.
- La consolidation et la mise à niveau de l'offre d'équipements et de services.
- Le maintien et le développement d'activités économiques créatrices d'emplois sur les quartiers prioritaires.
- Le traitement d'espaces publics inclusifs au service de la mise en réseau du quartier à son environnement.
- Les mesures d'accompagnement et d'animation (projet artistique « ça déménage », ateliers d'urbanisme, gestion urbaine et sociale de proximité pour pérenniser les changements...)



Le projet global représente un investissement de plus de 49 millions d'euros sur un calendrier d'opération allant jusqu'en 2025.

Le Grand Périgueux est chargé de **piloter** et de **coordonner** ce projet, dans une démarche participative et en interface avec les maîtres d'ouvrage, les habitants, les associations, les financeurs, les services des institutions concernées.

Acteurs concernés :

- **Les maîtres d'ouvrage du projet** : Périgord Habitat, le Département, Mairie de Coulounieix-Chamiers

- **Les partenaires bénéficiaires et acteurs du projet** : Conseil citoyen de Chamiers, Centre social Saint-Exupéry, associations de proximité, ville de Coulounieix-Chamiers.
- **Les partenaires financeurs du projet** : ANRU, État (droit commun), Union Européenne FEDER axe 5, Région, Département, CAF de la Dordogne, ville de Coulounieix-Chamiers et Le Grand Périgueux.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2020 : 27 233,32 € en fonctionnement et 41 385,48€ en investissement.
- En 2021 : 49 400 € en fonctionnement et 152 008 € en investissement.

Résultats :

- Changement d'image à l'œuvre avec le lancement des premières opérations physiques :
 - o Démolition de l'ancien Mutant, en entrée de quartier, préalable à la réalisation du Pôle des solidarités.
 - o Livraison et inauguration de l'aménagement urbain sur l'esplanade Arnaud-Beltrame.
- Préservation du cadre de vie des habitants en phase chantier : validation de la charte « chantiers apaisés » avec 2 îlots de tranquillité définis et réalisation d'une palissade de chantier pour communiquer sur le chantier.
- Traitement des problématiques de quotidienneté avec la mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité : 22 réunions organisées, 16 projets / thématiques étudiées courant 2020 (ex. projet d'animation autour de la question des déchets en vue de la mise en place de la redevance incitative / mise en place des ateliers solidaires en lien avec l'association des Compagnons bâtisseurs).

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/solidarite/le-programme-de-renouvellement-urbain>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients, et durables



Action 1.2.1 du PCAET

• Action 3 : Appel à projets du Contrat de ville du Grand Périgueux



Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Chaque année, Le Grand Périgueux lance un appel à projets en partenariat avec l'État et d'autres collectivités, afin que soient menées des actions en faveur de habitants des quartiers « politique de la ville » de l'agglomération.

Cet appel à projets partenarial et annuel s'inscrit dans les priorités du Contrat de ville 2015-2022 du Grand Périgueux dans le cadre de 3 grands piliers :

- ✓ **La cohésion sociale** : renforcement du lien social, accompagnement à la scolarité et à la parentalité, accès aux activités sportives et de loisirs, à la culture et à l'apprentissage du français (ateliers socio-linguistiques), à la santé (prévention et accès aux soins), soutien à la participation des habitants (Fonds de Participation des Habitants, Conseils citoyens, Juniors associations).
- ✓ **Le développement économique et l'emploi** : insertion sociale et professionnelle / remobilisation, clauses d'insertion, accompagnement renforcé à l'emploi des jeunes et personnes éloignées de l'emploi, à la création d'entreprises, mise en œuvre de chantiers éducatifs, application numérique pour faciliter l'accès des collégiens en QPV aux stages de 3^{ème}.
- ✓ **Le cadre de vie et le renouvellement urbain** : gestion urbaine et sociale de proximité (mobilité, sécurité, tranquillité, sensibilisation au tri des déchets,...), histoire et mémoire des quartiers,...

Sont privilégiés les projets réunissant plusieurs des critères suivants :

- être innovants, expérimentaux, structurants ou transversaux ;
- favoriser le développement du partenariat associatif ;
- favoriser la participation des habitants et la mise en œuvre des projets par les habitants eux-mêmes (conception, réalisation, évaluation et valorisation) ;
- favoriser l'individualisation des parcours des habitants ;
- faire appel à des co-financements de droit commun, les crédits spécifiques de la politique de la ville n'intervenant qu'en dernier ressort ;
- prévoir des critères d'évaluation détaillés (humains, financiers, techniques) quantifiables et qualitatifs.

Acteurs concernés : le Grand Périgueux, la Préfecture de la Dordogne, le Département, les villes de Périgueux, Coulounieix-Chamiers et Boulazac Isle Manoire.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2020 : 100 500 €
- En 2021 : 100 000 €

Résultats :

En 2020, **61 projets** ont été déposés par 34 porteurs de projet **pour l'ensemble des quartiers** du contrat de ville. **54** ont été retenus par un ou plusieurs financeurs. Cela représente 29 porteurs, mais aussi 28 projets transversaux concernant au moins 2 communes sur les 3, pour un montant de subventions « politique de la ville » attribué égal à près de **380 000 €** (pour les 6 partenaires).

Le Grand Périgueux a soutenu **42 projets pour un montant de 100 500 €** en crédits spécifiques pour tous les quartiers inscrits dans le contrat de ville (prioritaires, veille et fragilisés). Cela a représenté un soutien à **27 porteurs de projet**.

Le pilier « cohésion sociale » est toujours aussi fortement représenté (65,5% des financements pour 32 actions). Le pilier « développement économique et emploi » connaît une relative progression (28 % des financements pour 6

actions, mais nombreuses sont celles de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale financées par le droit commun).

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » est très faiblement représenté (6,5% des financements pour 4 actions), mais de nombreux projets structurants vont se poursuivre dans les quartiers (dans le cadre de la stratégie urbaine intégrée ou du NPNRU).

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

• Action 4 : Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

L'action de **structuration du réseau de vigilance en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination** contribue à la mise en œuvre de l'**accès au droit des victimes de discrimination** (3^e axe du plan). Il répond à une forte demande des acteurs locaux (démunis) et des habitants (en manque d'information sur leurs droits). C'est le point fort du plan territorial pour le Grand Périgueux. L'animation du réseau s'appuie sur l'organisation des **jours interprofessionnels tous les 2 ans**. Un groupe de travail dédié à cette thématique s'est révélé mobilisateur (+ de 30 participants) et force de proposition. Un logo spécifique rend visibles les structures en capacité d'accueillir et d'orienter les victimes.



Le **groupe de travail** a contribué à l'élaboration d'une formation collective (avec la police nationale, la gendarmerie, le procureur de la République, le Centre d'Information Documentation Femmes Familles de Dordogne - CIDFF, Info droits et France victimes 24) pour les nouveaux membres du réseau de vigilance, d'un annuaire et d'une charte d'engagement qui ont été validés en 2020. Une réflexion a également été engagée sur la mise en place d'un poste d'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie cofinancé par les collectivités, dont le Grand Périgueux.

La **charte d'engagement** au sein du réseau de vigilance en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination a été **signée par 22 partenaires** (collectivités, associations, police, gendarmerie, justice...) qui ont ainsi formalisé leur engagement. En revanche, la 4^{ème} édition de la Journée interprofessionnelle n'a pu être organisée en raison des contraintes sanitaires.

Au niveau interne du Grand Périgueux, la mise en œuvre du plan d'actions CQVT LD prévoyait également l'organisation de formations pour les encadrants, les agents d'accueil et le service des ressources humaines, qui ont dû être reportées.

En novembre 2020, un groupe d'élus du Grand Périgueux s'est constitué en cellule active de réflexion et d'action, dont le pilotage a été confié à un **nouveau conseiller délégué dédié à la prévention et à la lutte contre les discriminations**. Le groupe a d'ores et déjà proposé de lancer des séquences de formation des nouveaux élus aux questions de discriminations.

Par ailleurs, le Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations 2018-2020 du Grand Périgueux s'est achevé. La nouvelle équipe politique souhaite lancer l'élaboration d'un nouveau **PTLCD 2021-2025**.

Un nouveau « Pacte de gouvernance » du Grand Périgueux a enfin été approuvé le 20 décembre 2020 qui intègre, malgré l'absence d'obligations réglementaires en la matière pour les intercommunalités, les enjeux d'amélioration de la représentativité des élus, notamment des femmes, au sein des instances de travail et de décision (Vice-présidences, délégations...) ainsi que des mesures pour favoriser la démocratie participative :

- parité ou la proportionnalité dans les désignations des membres des instances créées dans le Pacte de gouvernance, y compris au sein du futur Conseil de développement
- travail sur des représentations des élu(e)s moins genrées
- mission donnée au groupe de travail d'élus de faire des propositions spécifiques en ce sens.

Acteurs concernés : les 83 nouveaux élu(e)s du Grand Périgueux, le groupe d'élus dédiés à la lutte contre les discriminations, l'équipe de direction du Grand Périgueux, les 30 membres du réseau de vigilance (10 structures) et les 22 signataires de la Charte d'engagement.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2020 : 427 € seulement en raison de la pandémie.
- En 2021 : 7 000 €.

Résultats :

En termes d'organisation :

- Désignation d'un conseiller communautaire délégué et mise en place d'un groupe d'élus dédié sur la LCD et chargé de l'élaboration d'un nouveau Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD).
- Validation du Pacte de gouvernance du Grand Périgueux intégrant les enjeux d'égalité femmes/hommes dans toutes les instances politiques et citoyennes.
- Signature par 22 partenaires de la charte d'engagement en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination.

De manière globale, la lutte contre les discriminations peut avoir de multiples conséquences positives sur les personnes victimes (psycho-sociales, estime de soi, fin du dénigrement et de l'auto-censure, sortie de situations d'isolement...). De même, le coût des discriminations dans l'emploi a été évalué en termes de perte d'efficacité économique (rapport de France Stratégie en 2016). Pour autant, il est difficile en l'état d'en mesurer les impacts sur le territoire du Grand Périgueux (difficultés méthodologiques notamment).

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/solidarite/prevention-lutte-contre-les-discriminations>

Enjeux DD, Objectifs DD:



Finalités 3 et 4



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

• Action 5 : Compétence Petite Enfance, une année exceptionnelle

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

La compétence s'exerce sur **16 crèches** et **522 places d'accueil**. 15 établissements sont gérés en régie, la micro crèche de Sorges est gérée par l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) en délégation de service public. Le territoire comprend 4 relais assistants maternels soit environ 1 400 places d'accueil potentielles.

L'année 2020, en raison de l'état d'urgence sanitaire, a été une année exceptionnelle. Le fonctionnement habituel du service Petite Enfance a été bouleversé, et seules 4 réunions collectives d'information aux familles ont pu se tenir. Les commissions se sont déroulées normalement et ont attribué 435 places, prononcé 127 refus, 143 dossiers ont été conservés en liste d'attente.

Au total 1 030 enfants ont été inscrits dans les établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), soit 941 familles accueillies.



Actions conduites :

- ✓ Gestion de la crise sanitaire en plusieurs étapes :
 1. Fermeture brutale des EAJE.
 2. Mise à disposition de la crèche Clos Chassaing pour accueillir les enfants de soignants.
 3. Réouverture progressive des établissements en appliquant des protocoles sanitaires stricts qui se sont modifiés, adaptés au fil du temps.

Cette **gestion rigoureuse a permis de maintenir l'accueil des enfants et de leurs familles avec un impact minimum sur l'activité**. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), tout au long de la crise, a accordé un important soutien, par des aides financières exceptionnelles et par la fourniture de masques transparents.

- ✓ La crèche de Mensignac, rénovée, a ouvert ses portes début mars 2020 dans des locaux agrandis et embellis. Une pièce de jeu, une chambre et un espace pour le personnel ont été créés, ainsi que la climatisation de « pièces refuge ».
- ✓ Un premier bilan de la livraison de repas avec le prestataire SOGERES a été effectué.

En 2021, plusieurs projets sont prévus :

- Le projet de reconstruction de la crèche Câlines Câlines étant différé, une réflexion d'aménagement des locaux actuels devra être menée afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et de travail des agents.
- Tous les établissements seront équipés de «pièces refuge» climatisées.
- Poursuite du travail sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap. Programmation de la formation massive de tous les agents d'accueil.
- Formation des 2 éco-agentes recrutées en tout début d'année 2021. Elles auront pour mission :
 - de sensibiliser les familles à la démarche de nettoyage sain afin de modifier progressivement les pratiques de l'ensemble de l'institution,
 - de former les nouveaux arrivants, remplaçantes et nouvelles recrues,
 - d'informer les autres services (entretien, enfance),
 - de poursuivre les bonnes pratiques.

La période de test de livraison de repas en liaison froide par la SOGERES arrivera à échéance en octobre 2021. Un bilan complet sera effectué.

Le Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la CAF, est arrivé à échéance en 2019. Au vu des circonstances exceptionnelles, il a été prolongé en 2020 dans les mêmes formes. Un travail sera fait sur un nouveau dispositif : le Contrat Territorial Global, les financements du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) devraient perdurer à même hauteur.

Acteurs concernés : 210 agents du Grand Périgueux, dont 190 œuvrent auprès des enfants quotidiennement, la CAF, l'ADMR.

Dépenses réalisées : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 766 629 €. Les charges de personnel constituent 91% des dépenses de fonctionnement.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/petite-enfance>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

• Action 6 : « J'apprends à nager » pour les publics défavorisés

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Depuis 2015, le Grand Périgueux met en œuvre l'action "J'apprends à nager", **pour les enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager**. Tous sont issus de familles précaires de l'Agglomération c'est-à-dire ayant un quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales inférieur à 800 € et/ou résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En effet, nombreux sont les enfants des quartiers qui n'apprennent pas à nager, pour des raisons culturelles ou tarifaires. Chaque enfant peut ainsi bénéficier de **15 à 18 séances de ¾ d'heure pendant les vacances scolaires**.



Cette action d'apprentissage de la natation gratuite a pour objectifs de :

- permettre aux enfants d'accéder à une pratique sportive à travers l'apprentissage de la natation,
- leur donner le savoir fondamental et sécuritaire de l'aisance en milieu aquatique « savoir se sauver »,
- « savoir nager » afin d'accéder possiblement à toute activité aquatique ou nautique.

L'action a été interrompue après les vacances d'hiver en raison du confinement. Les enfants n'ayant pas terminé leur cycle (6 jours non réalisés aux vacances de printemps) ont pu le terminer aux vacances d'automne 2020 grâce au partenariat des villes de Périgueux et Coulounieix-Chamiers (24 enfants issus des QPV) et de l'ALSH de Boulazac (10 enfants).

Acteurs concernés : service des piscines du Grand Périgueux, services des communes de l'Agglomération (en particulier Périgueux, Coulounieix-Chamiers et Boulazac), centres sociaux et CCAS.

Soutien éventuel du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) selon les années.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2020 : 10 000 €
- En 2021 : 20 000 €

Résultats :

- 35 enfants bénéficiaires de ce dispositif en 2020 en capacité de se sauver de la noyade (dont 24 issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville).
- Découverte des bienfaits du sport pour la santé et acquisition des valeurs de respect et de citoyenneté.
- Découverte de l'environnement et des règles des piscines et prévention des comportements inadéquats grâce au temps privilégié avec les maîtres-nageurs sauveteurs.
- Facilitation de l'obtention de l'attestation scolaire « savoir-nager » au plus tard en fin de classe de 6^{ème} (objectif des classes de cycle 3).

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

- **Action 7 : Soutien au logement social, dans le respect du droit au logement et de la mixité sociale.**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Les aides aux bailleurs sociaux et aux communes pour la production équilibrée de logements sociaux a pour objectif de répondre aux besoins de la population. Il s'agit de **subventions à la construction et à l'acquisition – amélioration**, en respect du règlement d'intervention en faveur du logement social du Grand Périgueux. Ce soutien est réalisé via une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le logement des jeunes est un enjeu fort sur l'Agglomération. Suite à une étude globale menée par le Grand Périgueux sur cette thématique, une stratégie d'intervention intercommunale a été actée en 2013. Dans ce cadre, le Grand Périgueux soutient l'accompagnement des personnes hébergées aux FJT (foyers de jeunes travailleurs) de Périgueux et du Campus de la formation professionnelle de Boulazac ainsi qu'au sein de la RHVS (résidence hôtelière à vocation sociale). Une convention avec les partenaires fixe la participation du Grand Périgueux à 42 000 €

Acteurs concernés : Les 43 communes de l'Agglomération, Périgord Habitat, Mésolia, Domofrance, Clairsienne, Noalis, le Département (déléataire des aides à la pierre).

Les dépenses 2020 :

- 1,10 millions d'euros d'emprunts garantis pour la construction de logements sociaux.
- 750 667 € à Périgord Habitat.
- 77 923 € pour les autres bailleurs.
- 4 500 € pour la construction ou la rénovation de logements communaux sur la commune de Saint Amand de Vergt.

Les dépenses envisagées en 2021 :

- 682 167 € à Périgord Habitat.
- 10 000 € pour la construction ou la rénovation de logements communaux (Eglise Neuve de Vergt, St Crépin d'Auberoche...).
- 68 800 € à Mésolia.

Résultats :

Mise en service effective en 2020 de 96 logements sociaux adaptés à la variété des besoins, dont 47 logements sociaux familiaux, 3 logements communaux conventionnés et 62 places en résidence pour l'hébergement d'urgence. Ces logements répondent aux **3 piliers du développement durable**.

- Ils correspondent aux besoins des habitants car adaptés aux revenus des ménages, avec des loyers maîtrisés, aux évolutions sociodémographiques (ménages de plus en plus petits, familles monoparentales ou recomposées, population vieillissante, ...) et aux modes de vie actuels.
- Ils ont par ailleurs une localisation privilégiée en cœur d'agglomération ou sur des communes pôles relais, près des services, tout en respectant une consommation foncière raisonnée (situés à Périgueux, Val de Louyre et Caudeau, Razac, Boulazac Isle Manoire). Cette nouvelle production permet donc d'avoir une offre de logements en faveur de plus de mixité sociale, équilibrée sur le territoire.

- Ils respectent enfin des normes environnementales et architecturales poussées permettant aux ménages de réduire leur consommation énergétique.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/habitat/le-logement-social>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Action 2.1.2 du PCAET

• Action 8 : Plan de soutien aux entreprises pendant la crise sanitaire

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Grand Périgueux a adopté des mesures de soutien au tissu économique, dans le cadre de la crise sanitaire, compte tenu de l'arrêt total ou partiel de l'activité économique engendré par le confinement de la population, au cours de l'année 2020. Plus de 3 millions d'euros ont été mobilisés à cet effet.

→ Les dispositifs mis en place en soutien direct aux entreprises

L'Agglomération a apporté des mesures de soutien complémentaires à celles de l'Etat, de la Région ou du Département.

- **Fonds de Prêts et de Solidarité et de Proximité Régional** : participation au dispositif régional de Fonds de Prêts et de Solidarité et de Proximité Régional aux TPE et associations à hauteur de 2 € par habitant, soit **220 000 €**. Ce dispositif consiste en des prêts à taux 0, avec différé d'amortissement, pour conforter la trésorerie des TPE.

*☞ A échéance au 31 décembre 2020, ce fonds régional est appelé à être remplacé, localement, par le fonds de prêt territorial du Grand Périgueux, lui aussi géré par **Initiatives Périgord**, et selon des modalités comparables.*



Au 31 décembre 2020, **51 entreprises du territoire** ont bénéficié de ce fonds pour un montant total de **631 000 €**. Le fonds était géré par **Initiatives Nouvelle Aquitaine**.

- **Fonds de Prêt Territorial du Grand Périgueux** : le fonds d'intervention de la Plate-forme d'Initiative Locale, Initiatives Périgord, a été abondé à hauteur de **250 000 €**.

Prévu pour être doté de 500 000 €, sous la forme de deux participations successives de 250 000 € en 2020 et en 2021, le Fonds de Prêt Territorial fera l'objet d'une **évaluation au terme** du 1^{er} semestre 2021, en vue d'observer son taux d'utilisation

☞ Ce dispositif sera déclenché courant 2021 afin de pouvoir relayer le dispositif régional et aider les entreprises locales, pour lesquelles la clôture du bilan d'activités 2020 et le début de l'année 2021 risquent d'être difficiles.

- **Prolongation et abondement des opérations de soutien au commerce et à l'artisanat en vigueur :**

Autorisé par la définition d'un intérêt communautaire compatible avec la loi NOTRe, ce soutien s'est concrétisé par la participation du Grand Périgueux au programme du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce – FISAC Pays de l'Isle, ainsi qu'à l'opération de rénovation du commerce et de l'artisanat de la ville de Périgueux.

☞ Les régimes d'aide à la modernisation des commerces et de l'artisanat, qui prennent la forme d'aides à l'installation et à l'investissement, restent effectifs, et feront en 2021 l'objet de compléments de financement.

- **Opération de revitalisation territoriale Cœur de Ville (Périgueux) :** 128 000 € ont été accordés sur 3 ans (38 entreprises bénéficiaires).
16 dossiers ont été validés en 2020 pour un montant total de 100 818 € (financés à 50% par le Grand Périgueux et 50% par la ville de Périgueux).
En 2021, une enveloppe supplémentaire sera proposée dans le cadre de la poursuite du programme sur les communes de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers.
- **Opération collective de modernisation et de revitalisation (OCMR) du Pays de l'Isle en Périgord :** 24 entreprises ont bénéficié de 74 000 € d'aides sur 4 ans.
Dans le cadre du FISAC Pays de l'Isle, 7 commerces et artisans ont été aidés en 2020 pour un montant total de 29 640 euros

→ **Dégrèvement de CFE des secteurs les plus touchés par la crise**

En complément, des mesures fiscales ont été décidées concernant des reports d'augmentation prévues en 2020 en matière de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou de Versement Mobilité.

Un dégrèvement de cotisation foncière des entreprises (CFE) a été adopté, pour les activités relevant des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel, qui ont été particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de covid-19. En effet, la dépendance de leur niveau d'activité à l'accueil du public a placé ces secteurs en grande difficulté économique.



Début 2021, 658 entreprises ont bénéficié de l'exonération, à hauteur de 411 500 € dont 199 677 € dégrévés par Le Grand Périgueux.

→ Plan de relance du secteur du bâtiment

Un dispositif exceptionnel de commande publique de travaux en faveur des TPE et PME du bâtiment et des travaux publics a été mis en place. Ce plan exceptionnel de remise à niveau des bâtiments, équipements et propriétés intercommunales a été voté, mobilisant 2 millions d'euros. Composé pour l'essentiel de chantiers de montants modérés, soit près de 80 opérations, il garantit une bonne répartition entre les opérateurs du logement, de la voirie, des réseaux et canalisations.

Une consultation a été lancée en juin 2020 pour mettre en œuvre 80 chantiers au niveau des crèches, ALSH, piscines, zones d'activité économiques, parkings relais, voie verte.....Tous les secteurs du BTP : voirie – réseau divers, menuiseries, couverture, étanchéité, génie climatique, aménagement extérieur, sont concernés.

Par exemple, l'opération numéro 80, sur le site « Voie Verte », concerne la fourniture et la pose d'éclairage solaire pour une enveloppe prévisionnelle de 194 880 € TTC.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/economie-et-emploi/aides-covid-19>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

● Action 9 : Plan de soutien aux commerçants et artisans

❖ Adhésion à la plateforme « Ma Ville Mon Shopping »

Dans le cadre du deuxième confinement, il a été décidé d'accompagner les commerçants et artisans via des solutions numériques. Il s'agit du dispositif « **Ma Ville Mon Shopping** » qui permet de favoriser l'achat local.

Description de la mesure, ses enjeux et ses objectifs :

Il s'agit d'une offre en ligne qui s'adresse aux commerçants, artisans et agriculteurs, pour créer une e-boutique et vendre en ligne. Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour créer une vitrine numérique simple d'utilisation et de navigation. Ils bénéficient dans ce cadre, de tous les avantages du groupe la Poste (service de click & collect, service de livraison à domicile «proxicourse») pour faire le lien avec le consommateur.

La réussite de ce dispositif passe également par la mise en place de services d'accompagnement comme l'aide technique apportée par les Chambres Consulaires, la distribution de bons d'achat pour populariser la plateforme et stimuler son attractivité, la campagne de communication et la mise à disposition de photographes professionnels pour la mise en valeur des produits dans les vitrines numériques.

Acteurs concernés : Grand Périgueux, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et le service support 7 jours/7 de « Ma ville, mon shopping ».

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2020 : 188 056 € (accompagnement des chambres consulaires, mission photographe, outils de communication).
300 000 €, pour une période de novembre 2020 à décembre 2022 inclus.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/actualites-evenements/actualites/ma-ville-mon-shopping-une-solution-e-boutique-pour-les-commerçants-locaux-8305> et www.mavillemonshopping.fr/grandperigueux

❖ Mise en place d'une aide au loyer ou à la perte de chiffres d'affaires

Description de la mesure, ses enjeux et ses objectifs :

Les artisans et commerçants, qui ont subi ou subissent encore une fermeture administrative, dans le cadre du confinement, depuis le 30 octobre 2020, sont durement touchés.

Même s'ils ont accès aux aides de l'Etat, de la Région, et de celles déjà mises en place par le Grand Périgueux, les charges fixes pèsent lourdement dans l'équilibre et le maintien de leur activité économique.

Aussi l'Agglomération a décidé en décembre 2020 la mise en place d'une aide spécifique complémentaire, pour accompagner la reprise d'activité.

Elle prendra la forme d'un soutien financier direct, sous forme de subvention, visant à la couverture totale ou partielle de la **dépense de loyer des entreprises fermées sur décision administrative, pour le mois de novembre 2020**. L'enveloppe globale potentielle s'élève à un million d'euros, avec la mise en œuvre d'un mécanisme de solidarité financière communes/EPCI pour l'année 2021.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

1 M€ ont été inscrits en 2020.

• Action 10 : Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

La volonté de soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, d'explorer son potentiel et de faciliter son rôle de levier pour la cohésion sociale se traduit par l'aide à la création de **l'incubateur Emergence Périgord initialement portée par l'association Coop Alpha** (Coopérative d'Activités et d'Emploi – CAE).



Un **incubateur** est une structure déployant des services pour aider les projets de création d'entreprise. L'accompagnement peut être global mais chaque incubateur a son propre fonctionnement et propose sa propre offre : critères de sélection, hébergement des porteurs de projet, conseils techniques et financiers, appui à l'innovation, et ce pendant les premières étapes de la création de l'entreprise. Il peut être spécialisé dans un secteur

☞ Cet outil favorise l'émergence de nouveaux projets accompagnés par le réseau des acteurs clés de l'ESS sur trois étapes successives : la **pré-incubation, l'incubation et la fabrique à initiatives**.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- ✓ Conventionnement avec Coop Alpha (Coopérative d'Activités et d'Emploi – CAE) sur la période 2018/2020 pour une aides totale de 17 500 € du Grand Périgueux.
- ✓ Prolongement du projet avec une nouvelle association porteuse « ATIS » sur 2021-2023 (aide totale du Grand Périgueux 15 000 €).

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

• Action 11 : Coopération décentralisée Le Grand Périgueux – Province de Lao Cai

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Grand Périgueux a décidé en 2016 de participer pour la première fois aux **assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne à Can Tho**. L'Agglomération a fait le choix d'orienter son action sur un projet

« eau et assainissement » pour améliorer la santé, l'environnement de la population locale du district de Bac Hà et favoriser un développement touristique.

Les autorités locales souhaitent doter la ville d'un système de collecte et de traitement des eaux adéquat. Le Grand Périgueux a décidé de lancer une mission de coopération avec le district et a signé en mars 2017 un accord de principe avec la province de Lao Cai (échelon supérieur au district). Cet accord a donné lieu à deux missions en 2017 et 2019 qui ont permis d'établir un diagnostic sur l'état du réseau d'assainissement. Pour effectuer cette évaluation le Grand Périgueux s'est appuyé sur l'Office International de l'Eau (OIE) lors de la deuxième mission. A l'issue de la délibération du 11 juillet 2019, l'Agglomération a validé une subvention de 96 350 € attribuée à l'OIE, dont 31 908 € apportés par la collectivité.

L'objectif pour l'année 2020 a été de renouveler les financements attribués au Grand Périgueux pour s'orienter sur la dimension opérationnelle : rénovation, amélioration du réseau, formation de personnel.

Tableau des financements au projet :

Ministère des affaires étrangères	35 000 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	29 442 €
Province de Lao Cai	3 500 €
Le Grand Périgueux	31 908 €
Total	99 850 €

2020 devait être l'année de la venue d'une délégation des autorités Vietnamiennes. A cause de la crise sanitaire, la mission a dû être remplacée par une série de webinaires afin de :

- partager les conclusions du diagnostic de l'assainissement de la ville de Bac Hà,
- de proposer et d'inscrire dans un programme d'actions concertées, des alternatives opérationnelles pour l'amélioration du service (optimisations techniques, financières, organisationnelles, amélioration de la gestion, etc.).
- de partager la réflexion sur la recherche de financement pour la concrétisation du projet.

Acteurs concernés : le Grand Périgueux, le Ministère des Affaires étrangères, la Région, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la province de Lao Cai et l'Office International de l'Eau.

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable

PARTIE 2 : Transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

Objectifs poursuivis :

- Sobriété carbone et adaptation au changement climatique.
- Modèles de production et de consommation économes en ressources naturelles et durables.
- Reconquête de la biodiversité.

● Action 12 : PériMouv'

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de facteur 5, le Grand Périgueux s'est engagé dans la rédaction d'un document de planification stratégique et ambitieux pour encadrer la thématique des mobilités. Un **PLUi intégrant un Plan de Déplacement Urbain (PDU)** a été adopté le 19 décembre 2019, pour la période 2020-2030. Il poursuit les engagements du PGD qui prévoyait un budget prévisionnel de 50 millions d'euros, tout en définissant les bases d'une mobilité **plus vertueuse envers l'environnement** pour réduire les émissions en CO₂ et ainsi inscrire l'ensemble du territoire dans un **report modal global**.



Objectifs poursuivis :

- rationaliser les déplacements sur le territoire de l'Agglomération et aménager la ville pour faciliter l'utilisation de transports alternatifs à la voiture,
- articuler l'offre de bus avec les nouveaux usagers du territoire, avec le réseau scolaire et le ferroviaire,
- développer les nouveaux modes de transports et la complémentarité entre les différents modes de déplacements pour tendre à une intermodalité globale dans les déplacements du quotidien.

En 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- ✓ Travaux de la halte ferroviaire de Boulazac pour une mise en service depuis le 13 décembre 2020
- ✓ Finalisation des études pour la halte ferroviaire de Niversac et travaux à l'été 2021
- ✓ Poursuite des études pour la halte ferroviaire de Marsac en 2020
- ✓ Finalisation des études pour l'aménagement multimodal du parvis de la halte ferroviaire de Razac.
- ✓ Finalisation des études de la phase 2 du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Périgueux et lancement des marchés travaux.



Halte de Boulazac

- ✓ Travail de sensibilisation auprès des entreprises (PDE) avec une rencontre mensuelle dans des entreprises ou administrations depuis l'automne 2019, suspendu à cause de la pandémie.
- ✓ Péribus a mis des vélos électriques gratuits à disposition des soignants pendant le 1er confinement de mars 2020.
- ✓ Achat de matériels pour dématérialiser les titres de transports (M-Ticket) et installation d'un 2nd valideur dans les bus permettant de fluidifier les montées et donc l'activité commerciale.
- ✓ Mise en service de cinq nouveaux bus de taille plus petite : 28 à 34 places permettant par la même occasion d'avoir un parc bus 100% accessible aux personnes à mobilité réduite.

💡 Chute de la fréquentation du réseau de bus d'environ 20% à 25% en 2020 à cause de l'épisode du COVID 19 malgré un début 2020 avec plus 8% de fréquentation par rapport à 2019 sur la même période.

En matière de transports scolaires, les différents marchés publics ont été renouvelés et une information a été conduite en septembre auprès des parents d'élèves et des nouveaux conducteurs.

Dans le cadre du schéma cyclable :

- Appel à projets cyclables auprès des communes lancé début 2019 avec 14 communes lauréates pour 12 km d'aménagements.
- 250 vélos supplémentaires achetés sur l'année 2020.
- 360 vélos en locations dont 310 vélos à assistance électrique (VAE) en moins de 18 mois.
- Etude de la prolongation de la voie cyclable/voie bus dédiée entre le parking Mérillier de Coulounieix-Chamiers et la future halte ferroviaire de Marsac

En matière d'alternatives aux énergies fossiles, une étude sur une nouvelle motorisation bus en 2023-2024 sans choix sur le type d'énergie (GNV, électrique, Hydrogène) a été lancée. Le rendu d'un comparatif entre énergies est prévu au 2nd semestre 2021.



Transport scolaire



Bus au Pôle d'échanges multimodal

Perspectives en 2021 :

- Rassurer les usagers suite à la crise sanitaire afin de regagner en fréquentation.
- Prévoir un impact sur 2 à 3 ans pour revenir à un niveau normal (l'impact du télétravail est non mesurable à ce stade).
- Projeter une nouvelle étude sur la circulation à l'horizon 2023-2024.
- Démarrer les travaux du PEM de la gare de Périgueux (parvis et passerelle).
- Démarrer les travaux de la halte ferroviaire de Niversac.
- Réaliser les travaux pour les parvis des haltes de Boulazac et de Razac.
- Préparer les futurs horaires de la navette ferroviaire Mussidan-Niversac.
- Préparer le nouveau Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) avec l'EPIC Périmouv' afin d'en renforcer les missions et notamment le conseil en mobilité.

- En matière de transports scolaires, poursuivre chaque année les optimisations selon le renouvellement des différents marchés publics concernés pour aboutir à la rentrée de septembre 2022 à une optimisation complète des circuits (45).
- Poursuivre le renouvellement du parc du bus jusqu'en 2030 avec un lissage annuel des achats et à compter de 2023 basculer vers des achats de nouvelles énergies.
- Prolonger l'appel à projets cyclables 2019-2020 d'une année auprès des communes pour finaliser les réalisations puis relancer un appel à projets 2022-2023, avec notamment stationnement vélos, afin de varier les publics cibles.
- Lancer la phase 2 du schéma cyclable avec une orientation vers de nouveaux types de vélos (vélo cargo, etc),

Acteurs concernés : le Grand Périgueux, la Région, la SNCF, l'EPIC Péribus, les différentes communes du territoire.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2020, 12 millions d'euros TTC et 15 millions en 2021 dont :

- Améliorations du service Péribus : 1 557 440 €
- Haltes ferroviaires de Boulazac, de Marsac, de Niversac et de Razac : 2 124 169 €
- Schéma cyclable : 251 812 €
- Transports scolaires : 1 185 916 € (achats d'études et prestations de services)
- Aires de covoiturage : 52 294 €
- Bus à haut niveau de service (BHNS) : 1 449 138 €
- Pôle d'échange multimodal (PEM) phase 2 : 5 997 188 €

Résultats :

	Indicateurs PCAET	Valeurs 2018	Valeurs 2019	Valeurs 2020	Objectif 2024
Action 3.1.1	Création du PEM	Non réalisé	1 ^{ère} phase réalisée	Fin des études pour le parvis de la gare et la passerelle (phase 2) et début des travaux	Réalisation achevée attendue pour fin 2022
	Nombre de places de parking relais	500	500	Aménagement d'un parking supplémentaire à Fouleix	Réalisé dès 2019 : poursuite d'un aménagement de 1 ou 2 parkings par an selon les besoins.
	Mise en place du contrat d'axe	Non réalisé	100% des études	60 % : mise en service de la halte ferroviaire de Boulazac fin 2020	Réalisé

Action 3.1.2	Mise en place et suivi du PDA du Grand Périgueux	Non réalisé		Suite à la publication du décret relatif à la fonction publique fin 2020, reprise du document pour une approbation à l'automne 2021	Réalisé
	Nombre d'entreprises/d'employés participant à un PDA	3 entreprises (PDE non validés, en cours)	2 validés et 2 autres en cours pour 2020		2 en +/-an, soit 15 entreprises en 2024

Action 3.2.1	Fréquentation des transports en commun	1.7 millions de voyages par an pour 10 000 usagers	Augmentation de 5% de la fréquentation Péribus entre 2018 et 2019 soit + 85 000 voyages par rapport à 2018.	Impact COVID avec le confinement, estimation possible d'une baisse de 20 à 25 % sur l'année 2020 soit un total de 1.1 millions d'usagers	2.1 millions de voyages par an pour 12 000 usagers
	km d'aménagements cyclables	47 km	59 km (dont 12 km en cours)	Poursuite des aménagements par les communes (Marsac, Château l'Evêque, Sanilhac etc.)	20 supplémentaires d'ici 2024 et 82 km en 2028
	Nombre de véhicules sur les principaux axes	25 000	Pas d'étude de circulation nouvelle		25 000 (stabilisation malgré la croissance démographique)

Action 3.2.2	Age moyen du parc (transports scolaires)	8	6,5	6,5	5
--------------	--	---	-----	-----	---

Action 3.3.1	km de voies cyclables continues	23	26	29	35
	Nb de vélos accompagnés par l'Agglomération (location, chèque VAE...)	0	200 vélos mis en location au 31 décembre 2019 et 150 chèques VAE utilisés	160 vélos supplémentaires et 100 nouveaux chèques d'aides à l'achat de VAE	400 Vélos location et 500 en chèque VAE

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/deplacements>

A voir vidéo sur le Pôle d'échanges multimodal à la Gare de Périgueux :



Enjeu DD, objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalités 3 et 4



Finalité 5



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Établir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Actions 3.2.1, 3.1.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.3.1 du PCAET

• Action 13 : Piscine de Niversac à Boulazac Isle Manoire

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Grand Périgueux va construire une nouvelle piscine à Niversac. Les travaux ont démarré fin 2020 pour une ouverture prévue en 2022.

Cette nouvelle piscine couverte s'étendra sur près de 10 000 m² et proposera 5 lignes d'eau d'une longueur de 25 m. Elle disposera d'un bassin en inox, identique à celui qui a fait ses preuves à la piscine Bertran de Born à Périgueux et réalisé par la même entreprise Baudin Chateauneuf. Le projet intègre la volonté de minimiser les consommations, notamment d'énergie.

Le projet est conçu pour faciliter l'apprentissage de la nage à de nombreux élèves en réduisant les temps de transports pour les écoles et collèges du Sud-Est de l'agglomération :

- les collèges Michel de Montaigne, de Thenon, de Montignac, de Vergt, du Bugue,
- mais aussi le lycée de Sarlat ou encore, à moins de 6 km, le Campus de la formation professionnelle.

Construit en face de la gare de Niversac et relié à la voie verte, cet équipement sera facilement accessible.

Le bâtiment s'intégrera avec intelligence dans son environnement. Le parti-architectural s'appuiera côté route sur l'histoire du secteur, mélangeant béton et acier Corten. Cet acier est de type auto-patiné à corrosion superficielle provoquée. Il est notamment utilisé pour son aspect et sa résistance aux conditions atmosphériques. La façade opposée s'ouvrira sur les paysages boisés qui s'étendront derrière le terrain retenu pour la construction.



Portée par le Grand Périgueux, cette opération d'un montant de 7 millions d'euros bénéficiera de subventions importantes de la part de l'Etat, la Région, le Département et la ville de Boulazac Isle Manoire.

L'année 2020 a été marquée par l'attribution d'un Marché Public Global de Performance pour la construction de cette nouvelle piscine.

L'année a été consacrée aux études préliminaires avant travaux. Les travaux ont débuté fin 2020.

Acteurs concernés : Etat, Région, Département et la ville de Boulazac Isle Manoire

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2020 : 597 301 € TTC
- En 2021 : 4 956 000 € TTC

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/actualites-evenements/actualites/nouvelle-piscine-a-niversac-3288>

Enjeu DD, Objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Action 1.2.1 du PCAET

• Action 14 : Assainissement collectif et non collectif

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau public d'assainissement. Cela concerne le plus souvent les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés. Toutes les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées (égouts) doivent être équipées d'une installation autonome dite "assainissement non collectif" pour traiter individuellement leurs eaux usées domestiques.

Le Grand Périgueux est en charge de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées ainsi que du recueil et de la gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble de son territoire. Tous les ouvrages d'assainissement sont réalisés par le Grand Périgueux. Le transfert de compétence étant entré en vigueur au 1er janvier 2020, l'exploitation des réseaux est assurée par la régie eau et assainissement.



Station d'épuration de Razac sur l'Isle

Les diagnostics réalisés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) se sont poursuivis en 2020, avec l'accompagnement des usagers pour la réhabilitation des installations non conformes et polluantes.

• **Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** a pour mission d'intervenir chez les particuliers afin de vérifier les installations d'assainissement. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour garantir la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

- Réalisation de **1 011 contrôles de bon fonctionnement**.
- Réhabilitations de **113 installations non conformes, dont 22 par le biais du programme Amelia 2 (action n°1)**.
- **340 demandes d'installations** d'un assainissement non collectif neuf ont été traitées.

Le service SPANC en régie compte **5 agents** pour **12 610 installations**.
4 870 sont gérées en Délégation de Service Public par VEOLIA EAU (jusqu'en 2022)

• L'assainissement collectif :

- Conduite d'un programme de maintien à niveau et d'optimisation des stations d'épuration.
- Programme de réhabilitation et lancement des études nécessaires des équipements.
- **Travaux de création** et de renouvellement de **réseaux** et d'équipements d'assainissement.
- Etudes diagnostic et schémas directeurs d'assainissements sur les communes d'Anesse et Beaulieu, Mensignac, Château l'Evêque, Agonac, Sarliac sur l'Isle, Savignac sur l'Isle et Sorges et Ligueux en Périgord.
- Des travaux de **mise en réseau séparatif** (eaux usées séparées des eaux pluviales) sur la commune de Sanilhac ont été finalisés au niveau de la rue des Pins et de la rue Paul Toubet.

Gestion de **26 stations** d'épuration en régie directe

Les opérations de l'appel à projets « **réductions des pollutions domestiques** » de l'Agence de l'eau déposées par le Grand Périgueux (9 opérations pour un total d'environ 14,4 millions d'euros) ont été poursuivies voire terminées pour certaines.

Acteurs concernés : communes pour certaines opérations portées en groupement de commandes, Agence de l'Eau Adour Garonne.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2020 : 5 409 294 € en investissement (études et travaux) et 2 417 149 € en fonctionnement.

En 2021, il est prévu notamment de poursuivre les études et les travaux engagés en 2020 :

- réhabilitation et mise en séparatif des réseaux sur Périgueux, Chancelade, Sanilhac, Coulounieix-Chamiers,
- poursuite des travaux de réhabilitation des biofiltres de la station de Saltgourde,
- création d'un système d'assainissement au hameau des Piles à Cornille et au bourg de Saint Mayme de Pereyrol.

Une consultation de maîtrise d'œuvre doit être lancée pour la création d'un système d'assainissement sur les communes de Bassillac et Auberoche (commune déléguée Le Change), d'Annesse et Beaulieu à la Roche Beaulieu et sur la base de loisirs du Lac de Neufont (Saint Amand de Vergt).

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/environnement/eau-et-assainissement>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalité 1



Finalité 2



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

• Action 15 : Nouvelle compétence alimentation en eau potable

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

La compétence eau potable a été transférée à l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020. Le Grand Périgueux l'exerce en direct sur les 5 communes suivantes : Boulazac (commune déléguée), Champcevinel, Escoire, Cornille et

Trélissac. Pour les autres communes du Grand Périgueux, le Grand Périgueux vient en « représentation substitution » au sein des syndicats mixtes existants (Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne - SMDE et anciens Syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable - SIAEP).

Sur la question de la gouvernance, le Grand Périgueux a choisi de mettre en œuvre son droit d'autodétermination permis par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Un important travail de présentation et de concertation avec les communes extérieures au Grand Périgueux a été mené : rencontres avec élus, présentation du projet à l'occasion de conseils municipaux, afin de les faire adhérer au projet du Grand Périgueux.

L'organisation projetée a concerné la fusion des deux SIAEP « Isle Dronne-Vern » et « Vallées Auvézère-Manoire » pour créer un nouveau syndicat « **Eau Cœur du Périgord** » et le retrait du Grand Périgueux du SMDE pour les communes suivantes : Périgueux, Sarliac sur l'Isle, Savignac les Eglises, Sorges et Ligueux, Antonne et Trigonant).



En termes d'investissement, Le Grand Périgueux procède au renouvellement d'environ 1 100 mètres de réseau eau potable sur la commune d'Escoire (soit environ 30% du patrimoine), en simultané avec le déploiement de l'assainissement collectif (travaux démarrés à l'automne 2020 et estimés à 200 000 € HT).

Deux études diagnostics sur les systèmes de distribution de Boulazac et de Cornille-Champcevinel-Trélissac (communes liées hydrauliquement par les maillages de réseaux) ont également été lancées. A l'instar des études diagnostics sur l'assainissement, elles vont permettre d'identifier les secteurs à l'origine de fuites d'eau potable et permettront à la collectivité de définir un programme hiérarchisé d'investissements (renouvellement de réseau, réhabilitation de réservoirs,...) afin d'améliorer à terme le rendement des réseaux.

Acteurs concernés : communes et Syndicats Mixtes d'adduction d'eau potable

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

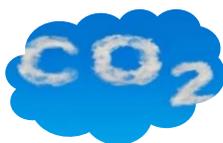
En 2020 : 346 836 €.

En 2021 :

- Poursuite des investissements programmés par les 2 anciens SIAEP avec renouvellement de réseaux et réhabilitation d'ouvrages- Syndicat Eau Cœur du Périgord : 7,5 M € HT.
- Poursuite de la réhabilitation de l'usine de production d'eau potable « Le Toulon » de Périgueux : 2 M € HT pour un budget d'opération de l'ordre de 10 M € HT.
- Réalisation des études diagnostics des réseaux eau potable sur Boulazac et Cornille – Champcevinel - Trélissac : 270 000 € HT.
- Extension de l'étude diagnostic de Cornille-Champcevinel-Trélissac au système eau potable de Périgueux : 100 000 € HT
- Engagement de la réhabilitation du réservoir de Pey Harry (Boulazac) : 340 000 € HT.
- 30% du patrimoine du réseau d'Escoire sera renouvelé en parallèle du chantier d'assainissement collectif : 200 000 € HT.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/eau-et-assainissement/eau-potable>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalité 1



Finalité 2



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

• Action 16 : GEMAPI

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Il s'agit de la compétence sur la **G**Estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des Inondations (**GEMAPI**).

Elle recouvre quatre objectifs :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Grand Périgueux est compétent depuis le 1^{er} janvier 2018.

Objectif poursuivi : veiller au bon état quantitatif et qualitatif des eaux de la rivière Isle, de ses affluents et des zones humides.

Les différents EPCI de la vallée de l'Isle, amont et aval, adhèrent au **Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)**. Au 1^{er} janvier 2019, le territoire de ce dernier avait été étendu à l'intégralité du Grand Périgueux et aux EPCI situés en amont hydraulique. En ce qui concerne le bassin versant de la Louyre et du Caudeau au sud de l'Agglomération, la Communauté d'agglomération du Bergeracois (CAB) avait décidé d'exercer en direct cette compétence Gemapi. Aussi, le Grand Périgueux a conventionné avec la CAB pour l'exercice de la compétence sur les communes de Paunat et Val de Louyre et Caudeau.

Depuis sa création, le SMBI s'est toujours attelé à mener des actions visant la restauration des milieux aquatiques et humides. De même, les extensions successives de son périmètre permettent de porter un regard cohérent et adapté à une échelle « bassin versant ».

A ce jour, le SMBI a en gestion presque 100 ha de zones humides dont environ 60 en propriétés. Il porte des actions de restauration morphologique de cours d'eau, d'amélioration de la continuité écologique, de préservation de la biodiversité, restauration des corridors écologiques au sein des Trames Verte et Bleue et conciliation des usages ayant lieu autour et sur les cours d'eau.

Le SMBI mène également un ambitieux programme **d'éducation à l'environnement** avec de nombreuses animations auprès de classes, de la maternelle en fin de primaire, à destination du grand public, et demain, pour les collégiens.

Le Syndicat se penche également sur la thématique de gestion des **déchets flottants** dans l'objectif de limiter l'empreinte du bassin de l'Isle sur le « 7^{ème} continent ».

En 2019, dans le cadre de la phase 1 du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG), le SMBI avait entamé un **diagnostic de territoire** afin de qualifier l'état des rivières et des zones humides notamment. Ce travail sert de socle à la définition d'une **politique GEMAPI du bassin de l'Isle** et du niveau d'ambition attendu.

Les élus du syndicat suivent les différentes phases de ces PPG et définissent les ambitions des plans d'actions.

En 2020, les résultats de remontées de terrain via un questionnaire sur l'Eau et les Milieux aquatiques envoyés aux communes et EPCI du bassin versant dont celles de l'Agglomération, ont été analysés. Des visites de terrain selon les enjeux identifiés ont été menées.

L'année 2021 verra aboutir plusieurs PPG couvrant l'intégralité du bassin de l'Isle.

Acteurs concernés : les communes et le SMBI

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2020 : 341 715 €.
- En 2021 : 467 300 €.

En savoir + : <https://bassin-isle.fr/>

Enjeux DD, Objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalité 2



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Action 1.2.1 du PCAET

• Action 17 : Déchets ménagers (collecte et bornes enterrées)

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Dans un contexte où l'Etat fixe des objectifs contraignants en matière de réduction de l'enfouissement des déchets, la prévention est un levier qui doit permettre de réduire leur production. La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif de réduire de 50 % l'enfouissement à l'horizon 2025. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, les élus du Grand Périgueux ont validé en 2018 le principe de la mise en œuvre de la **tarification incitative** à l'échelle du département.



Objectifs poursuivis : Réduire la production de déchets à la source et poursuivre les performances de valorisation.

Par ailleurs, le département a étendu les consignes de tri bien avant la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et obtient aujourd'hui des résultats exemplaires en la matière.

Depuis le 1er janvier 2019, le Grand Périgueux a transféré au Syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) l'exploitation de ses neuf déchèteries, la communication et la prévention des déchets.

Les élus ont aussi validé une politique Déchets visant à modifier en profondeur les modes de collecte. Celle-ci prévoit d'implanter environ 670 points d'apport volontaire. En 2020, l'Agglomération a implanté 150 points supplémentaires, portant ainsi le nombre à 710 points fin 2020 pour 3 400 000 €HT.

Depuis le 1er janvier 2021, la collecte et le traitement des déchets comme les déchèteries sont gérées par le SMD3.

Réalisations 2020 :

- Préparation du transfert de la compétence gestion des déchets au SMD3 : lancement de la procédure.
- Confirmation de l'engagement dans la redevance incitative, démarrage de l'adaptation des contrôles d'accès aux bornes de collecte.
- Réflexions pour une préparation d'une formalisation d'une politique de gestion des déchets au sein du SMD3.
- Préparation à l'équipement de toutes les bornes enterrées de lecteurs de cartes, à la fourniture des badges aux usagers et à l'équipement des bacs individuels de puces d'identification, ainsi que les bennes de lecteur de puces.

Acteurs concernés :

- Le Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) dans le cadre de la prévention des déchets (compostages individuel et collectif).
- Le Grand Périgueux dans le cadre du programme de déploiement des bornes enterrées.

Dépenses réalisées :

- En 2020 : 3 643 780 € TTC ont été investis principalement pour la mise en place des bornes enterrées et semi-enterrées.

Résultats :

Indicateurs PCAET	Valeur 2010	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Objectif 2020	Objectif 2024
Ordures ménagères résiduelles kg/hab	280	199	197	Non communiqué	196 (baisse de 30% / 2010)	140 Baisse de 50% / 2010
kg DMA*/habitant (*Déchets Ménagers Assimilés)	636	632	608	Non communiqué	572 (baisse de 10% / 2010)	450

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/environnement/dechets>

Enjeux DD, Objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 2



Finalité 5



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Etablir des modes de consommation et de production durables



Action 4.3.1 du PCAET

• Action 18 : Convention paquet énergie avec le SDE24

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

L'action 2.3.1 du PCAET qui concerne la mobilisation du Grand Périgueux et de ses communes membres sur la rénovation énergétique de leur patrimoine (bâtiment et éclairage), prend en compte l'impact des bâtiments publics sur le dérèglement climatique.



Le tertiaire représente 15 % des consommations d'énergie et 13 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (source Diagnostic Plan Climat)

Pour atteindre les objectifs fixés, identifier et réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine, le Grand Périgueux et ses communes ont besoin d'un accompagnement technique.

Une convention de partenariat avait été signée le 16 avril 2015 avec le Syndicat d'Énergies de la Dordogne (SDE24) pour une durée de 5 ans.

Elle permettait au Grand Périgueux et à ses communes de bénéficier d'une chaîne de services complète d'accompagnement pour mettre en place la transition énergétique : études énergétiques, déploiement des horloges astronomiques, déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, certificats d'économies d'énergie (CEE).

Un avenant avait été signé le 27 novembre 2017 à la suite de l'intégration de nouvelles communes au Grand Périgueux.

Fin 2020, le SDE24 a proposé au Grand Périgueux une nouvelle convention pour continuer de lui faire bénéficier, ainsi qu'à ses communes, de l'expertise technique, juridique et administrative de ses services en matière d'énergie.

Le renouvellement du partenariat avec le SDE24, traduit dans la nouvelle convention « Paquet Energie Climat », va permettre au Grand Périgueux de bénéficier de prestations élargies en matière de maîtrise de l'énergie. La signature de cette convention ouvre l'accès aux mêmes prestations pour les communes membres du Grand Périgueux.

La convention est conclue entre le Grand Périgueux, pour l'ensemble des communes, et le SDE24 pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le partenariat comprend plusieurs missions :

1. Les études énergétiques

2. Les études de production d'énergies renouvelables

- Le primo-conseil en énergie renouvelable (EnR) photovoltaïque
- Les études de production d'énergie renouvelable thermique :
 - Notes d'opportunité bois et géothermie.
 - Etudes de faisabilité.

3. Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

4. Un partenariat avec l'Agence Technique Départementale (ATD24)

- création d'un espace partagé entre les deux structures sur le Système d'Information Géographique (SIG) développé par l'ATD 24, facilitant ainsi l'échange d'informations et l'efficacité dans leurs missions de conseil aux collectivités ;

- partage des rapports des études relatives aux bâtiments réalisées par le SDE 24 ou l'ATD 24 à la demande des communes ou du Grand Périgueux et avec leur accord. Il s'agirait ainsi d'en mutualiser les résultats.

Acteurs concernés : SDE24 (pilotage à l'échelle départementale), les 43 communes, ATD24

Dépenses réalisées : 14 625 €/an

Dépenses 2021 : cotisation annuelle de 15 975 € par an, dont 10 650 € au titre de l'intervention auprès des communes et 5 325 € au titre de l'intervention auprès de l'EPCI

En savoir + : <http://www.sde24.fr/nos-activites/transition-energetique/presentation-du-service-energies/>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalité 5



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Etablir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Action 2.3.1

• Action 19 : Recyclage des mégots

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs

Un mégot de cigarette, c'est un **déchet toxique** composé de matière plastique (filtres = acétate de cellulose) et de matière organique (papier + tabac / cendres).



Jeter un mégot a un impact environnemental catastrophique. Un mégot de cigarette représente **4 000 substances toxiques et peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau**. Un mégot met environ 12 ans à se décomposer complètement dans la nature. Aujourd'hui, 1/3 des mégots finissent incinérés ou enfouis quand ils sont jetés à la poubelle. Les 2/3 restants sont jetés au sol et finissent dans les cours d'eau par ruissellement, puis dans les mers, ce qui en fait un des déchets les plus polluants de l'océan.

Le Grand Périgueux a équipé deux de ses bâtiments de **cendriers à sondage** : le siège et le centre aquatique Bertran de Born. Les cendriers à sondage sont de grandes boîtes métalliques avec deux colonnes. Celles-ci disposent d'un espace sur le haut où une question est posée.

Le but est de faire interagir le citoyen en répondant à des questions telles que : Netflix ou Ciné, ou encore Thé ou Café. Pour cela, il faut déposer son mégot de cigarette dans l'une des deux colonnes afin de répondre à la question. Ceci permet aux citoyens de participer de façon amusante à un sondage avec son mégot plutôt que de le jeter par terre.



De mai à décembre 2020, les mégots ont été récupérés dans 4 sites (le siège, l'Aquacap, la piscine Bertran de Born et le centre technique de gestion des déchets de la Rampinsolle). Ils seront traités pour être recyclés et transformés. En 2020, 8 kg de mégots ont été collectés.

Le traitement consistera à transformer le mégot en une fibre propre réutilisable. En commençant par séparer la feuille, les cendres et le tabac du mégot, la fibre récupérée sera ensuite dépolluée des odeurs et des substances toxiques. Une technologie de dépollution et d'extraction des substances toxiques, très écologique est utilisée : elle n'utilise en effet ni solvants toxiques, ni eau.

L'opération sera poursuivie en 2021.

En savoir + : <https://www.greenminded.fr/>

Acteurs concernés : les agents du Grand Périgueux

Dépenses réalisées :

- Achat de matériels : 1 128 € HT
- Traitement et recyclage des mégots : 1 164 € HT

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalité 5



Etablir des modes de consommation et de production durables

• Action 20 : Aménagement du lac de Neufont

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs

A la suite de l'extension du territoire du Grand Périgueux de 2017, l'agglomération a repris la gestion de plusieurs équipements dont la base de loisirs de Neufont.

Le Grand Périgueux s'est alors engagé à réaménager complètement le site.

Un groupement de maîtrise d'œuvre a été retenu en novembre 2018 pour réaliser les missions suivantes :

- Reconstruction de la guinguette.
- Mise aux normes, agrandissement et montée en gamme du camping.
- Réaménagement et accessibilité de la base de loisirs.
- Suivi environnemental du projet.

Un arrêté préfectoral a été pris le 29 novembre 2019, prescrivant la mise en sécurité rapide de la digue, et de production d'un diagnostic de sûreté du barrage.



Ainsi, le déroulement du programme de réhabilitation du site a été adapté.

Concernant le barrage, des travaux importants sont prévus en 2021 afin de rétablir l'étanchéité du barrage et de conforter la stabilité de la digue. Ils nécessiteront une vidange du plan d'eau avec dépôts préalables de demandes d'autorisations environnementales. Les travaux se dérouleront de mai à novembre 2021 et une remise en eau est prévue entre décembre 2021 et février 2022.

☞ Le coût des travaux est estimé à 620 000 € HT.

En matière d'assainissement, le diagnostic réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Grand Périgueux a fait état de plusieurs non conformités, accompagnées d'un très mauvais état du réseau de collecte. Une consultation des entreprises est prévue de juillet à septembre 2021 en vue d'assurer la réalisation des travaux entre octobre 2021 et mars 2022.

☞ Le coût des travaux a été estimé à 500 000 € HT.

Concernant la nouvelle guinguette, le projet prévoit la construction d'un bâtiment de restauration calibré pour 200 couverts par jour et pouvant accueillir des spectacles. Il sera utilisable en basse saison pour diverses manifestations.

☞ Le coût des travaux a été estimé à 900 000 € HT.

Concernant le camping, le projet prévoit la mise aux normes des installations existantes et son extension dans sa partie boisée au nord. Il est ainsi prévu les actions suivantes :

- Création de 24 emplacements pour des habitats légers de loisirs (HLL)
- Requalification des zones de sanitaires/ douches
- Requalification de l'accueil et adjonction de nouveaux services (épicerie)

- Création d'un espace de stockage
- Création d'un espace dédié à l'accueil des groupes, en particulier les ALSH du Grand Périgueux

Ces travaux doivent permettre la montée en gamme du camping tout en conservant son caractère naturel. Les hébergements envisagés seront complémentaires avec ceux installés en 2020 et qui ont remporté un franc succès :

- Chalet avec accessibilité pour personnes à mobilité réduite.
- Tentes lodges.



Nouveaux hébergements : tentes lodges

La réalisation de ces travaux pourrait être envisagée en 2022.

☞ Le coût estimé des travaux est de 800 000 € HT (hors hébergements).

Concernant la base de loisirs, l'adaptation du projet initial va concerner notamment :

- la réalisation d'un bâtiment d'accueil pour les visiteurs, adossé à un logement de gardien,
- les reprises des cheminements à l'intérieur du site afin d'assurer l'accessibilité du site à tous,
- l'agrandissement de la zone de baignade et du poste de surveillance,
- la création d'espaces ludiques.

La réalisation de ce programme doit permettre la pacification du site en améliorant la gestion des flux de véhicules en été, la mise en valeur du patrimoine naturel et la préservation du cadre. Il est donc envisagé des aménagements légers, en harmonie avec le site.

La réalisation de ces aménagements pourrait débuter à l'automne 2022 pour une livraison avant la saison 2023.

☞ Le coût prévisionnel est de 1 400 000 € HT.

L'ensemble du projet pourra faire l'objet de subventions complémentaires, notamment de la Région ou dans le cadre d'appels à projet en lien avec le tourisme durable auxquels l'Agglomération a répondu récemment. Le projet a déjà reçu le soutien financier de l'Etat et le Département.

En savoir + : <http://neufont.com/> et <https://www.grandperigueux.fr/sortir-et-decouvrir/plage-loisirs-et-camping-a-neufont>

Acteurs concernés : office de tourisme du Grand Périgueux, bureau d'information touristique de Vergt.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

Mise en place de tentes lodges (bungalows toilés) pour renforcer l'attractivité : 150 000 €.

Le Grand Périgueux investira 2 millions € TTC en 2021 pour cette opération d'aménagement.

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalité 1



Finalité 5



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Action 1.2.1

• Action 21 : Vers une stratégie agricole et alimentaire sur le territoire du Grand Périgueux

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Début 2020, le groupe départemental de **Terre de Liens** Aquitaine a proposé au Grand Périgueux d'accueillir pendant 6 mois un stagiaire en 2^{ème} année de Master Développement des Territoires, Origine et Qualité des Produits de département de géographie de l'Université Bordeaux-Montaigne.

Les objectifs du stage ont été de :

- **Réaliser une monographie des 8 fermes recensées afin de définir leurs fonctionnements.** L'objectif était de comprendre en quoi ces fermes répondent à l'intérêt général, à la préservation des terres agricoles, au maintien de la biodiversité, etc. Cette étude a été mise en perspective avec les enjeux du territoire relatifs au PLUi, au PCAET, et au diagnostic agricole de 2017.
- **Comprendre quelle stratégie a été adoptée, quelles sont les forces, les faiblesses et les possibles freins des projets d'installation.** Il s'agissait de définir la situation existante afin d'aboutir à la réalisation d'un document de sensibilisation permettant de préciser notamment les compétences que les acteurs du territoire possèdent sur ces problématiques.

Acteurs concernés : Terre de liens, Agrobio, Maison des Paysans, lycée agricole, Université Bordeaux Montaigne.

Résultats :

Un document de sensibilisation destiné aux élus a été rédigé afin de présenter les enjeux des espaces agricoles et de l'activité productive agricole. Sur la base des informations récoltées, l'idée a été de proposer quelques

éléments d'une stratégie agricole et alimentaire ayant pour ambition de pouvoir répondre aux problématiques locales identifiées.

4 enjeux ont été identifiés :

- Enjeu n°1 : répondre à la dynamique agricole actuelle.
- Enjeu n°2 : le foncier, une denrée plébiscitée à préserver.
- Enjeu n°3 : favoriser une alimentation locale.
- Enjeu 4 : gouverner localement.

La stratégie proposée est la suivante :

- ✓ Participer au soutien collectif des fermes exemples du territoire.
- ✓ S'appuyer sur les nombreux dispositifs existants.
- ✓ Renforcer l'engagement de nombreux acteurs du territoire sur ces problématiques.
- ✓ Communiquer sur les actions effectuées les acteurs du territoire pour que chacun ait conscience des actions mises en œuvre localement.
- ✓ Présenter une organisation stratégique pour intervenir sur ces questions avec un partage de compétences.
- ✓ Prévoir et anticiper l'agriculture et l'alimentation de demain afin de tenir compte des évolutions de la société.
- ✓ Structurer le réseau et l'animer.

Enjeu DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalité 5



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Actions
4.2.1 et
4.2.2

PARTIE 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie

- **Action 22 : Démarche globale d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail (CQVT)**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Grand Périgueux, accompagné par l'APAVE a réalisé une démarche de diagnostic sur les conditions et la qualité de vie au travail (CQVT)-lutte contre les discriminations (LD) sur 2 ans depuis 2018. En 2019, ce processus a abouti à la réalisation d'un plan d'actions CQVT-LD sur la période 2020-2022 (suite au diagnostic réalisé en 2018). La première mesure a consisté au recrutement d'une chargée de projet, arrivée en janvier 2020, dédiée à la mise en place de ce plan d'actions. Il existe 46 actions dont certaines sont spécifiques pour chaque compétence concernée et d'autres transversales, qui concernent tous les services.

Acteurs concernés : le Service des Ressources Humaines, l'encadrement (directeurs de pôles, chefs des services, chefs d'équipe), Assistants de prévention, Agents PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), les agents, les services du CDG 24, prestataire APAVE, etc.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2020 : 66 653 € (participation aux Tickets restaurants et agent dédié).

En 2021 :

- Formation des managers à la QVT : 20 000 €.
- Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage sur la réorganisation des Piscines (future et existantes) : 70 000 €.
- Recrutement d'un chargé de mission hygiène et sécurité.

Résultats :

La mise en oeuvre du plan d'actions est en cours. La première étape a consisté à mettre en place la nouvelle structure de pilotage de la QVT-LD, avec notamment la création d'un comité de suivi qui se réunit plusieurs fois par an. Les actions ont été priorisées et un réajustement peut être réalisé en fonction des besoins émergents et du contexte. Fin 2020, 8 actions étaient finalisées (mise en place des tickets restaurants, création d'un site intranet, renforcement de certaines équipes par recrutement, équiper le service Patrimoine de matériel adapté...).

14 autres actions sont en cours ou en préparation, telles que la mise en place du télétravail, la formation des managers à la QVT, la réflexion sur la réorganisation de l'offre Piscines tant en organisation interne qu'en prestations offertes aux usagers, l'aménagement du futur centre des services techniques du Grand-Périgueux, l'aménagement du futur siège social du Grand-Périgueux Aliénor, ... Début 2021, ce sont donc 22 actions sur les 46 actions du plan QVT-LD qui sont initiées ou terminées.

Le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** sera entièrement revu et mis à jour grâce au recrutement d'un Chargé de mission en Hygiène et Sécurité, arrivant début mars 2021.

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- **Action 23 : Ressources humaines, formations des agents et création du compte personnel de formation.**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

La collectivité **accompagne** ses agents pour **adapter et faire évoluer** leurs compétences dès leur prise de poste et ce, tout au long de leur carrière. Elle définit leurs besoins en termes de gestion prévisionnelle des emplois et construit **un plan de formation issu des évaluations professionnelles et selon les objectifs fixés**. Les formations sont adaptées aux besoins et aux objectifs de la collectivité mais elles permettent également d'accompagner les agents dans cette évolution et à l'actualisation de leurs compétences.

Plusieurs types de formations existent : **les obligatoires** (formations initiales, tout au long de la carrière, poste à responsabilités, etc.), et **les facultatives**, celles demandées à l'initiative des agents (Validation des Acquis de l'Expérience, Bilan de compétences, projets personnels du Compte personnel d'activité - CPA, du compte personnel de formation – CPF, etc.), les préparations aux concours et examens et préparations au retour à l'emploi.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la COVID-19 qui a suspendu les départs en formation des agents. Plus de 181 jours de formations en présentiel ont dû être annulés. Malgré ce contexte sanitaire inédit, les formations obligatoires (formations initiales et hygiène/sécurité) ont été maintenues dans le respect des règles sanitaires en vigueur pour permettre aux agents de maintenir leurs acquis et/ou développer de nouvelles compétences spécifiques à leur métier (permis / CACES etc.).

Le CNFPT et les organismes extérieurs se sont assurés de respecter un protocole sanitaire strict pour accueillir les agents sur site. Ils ont su également être très réactifs face à cette situation inédite en proposant des formations à distance autant que nécessaire et possible (préparation concours, réglementations etc.) Par mesure de précaution, le Grand Périgueux a invité tous les agents à privilégier le format « distanciel » dès lors que la formation le permettait.

Une salle adaptée à la pépinière d'entreprise est mise à disposition des agents pour suivre ce type de formation.

Plusieurs formations ont pu également être effectuées en lien avec les objectifs du développement durable.

Par exemple :

- Découverte des Eco-Quartiers, les fondamentaux de l'aménagement durable

- Inventer et jouer avec des objets sonores issus du quotidien
- RT 2012 vers la réglementation de l'environnement 2020
- Choisir sa procédure d'aménagement
- Les fondamentaux de l'urbanisme
- L'éducation du goût
- Les menus végétariens
- Hygiène alimentaire
- Rencontres réseau - Terra Nova

Dans le cadre des déplacements pour se rendre sur les divers lieux de formation, le Grand Périgueux encourage ses agents à utiliser les transports en communs et le covoiturage.

Depuis la mise en place du **compte personnel d'activité (CPA)**, quelques agents du Grand Périgueux ont sollicité l'utilisation de leur compte CPF en 2020 dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Elles concernaient notamment des préparations aux concours et examens de la fonction publique ainsi que pour des formations sur le secourisme et l'hygiène alimentaire → Budget de 12 000 €.

Le Grand Périgueux accompagne également ses agents dans leurs **projets de mobilité**. Par ailleurs, 17 mobilités internes définitives au sein des différents services du Grand Périgueux ont pu être réalisées.

Les agents bénéficient d'un accompagnement au **retour à l'emploi** après une période d'inaptitude temporaire ou d'un reclassement en lien avec le médecin de prévention du centre de gestion CDG 24, les comités médicaux, commissions de réforme et médecins experts agréés. Un suivi attentif et particulier permet d'anticiper leur retour à l'emploi dans les meilleures conditions (visites médicales de reprise, formations adaptées, aménagement de poste et rythmes de travail etc.).

La proportion d'agents reconnus qualité travailleurs handicapés (RQTH) au sein de l'établissement est de 6,16 % (réf.2019) → Coût total des aménagements de poste en 2020 : 3651 €.

Enfin, le Grand Périgueux veille à l'usure professionnelle de ses agents et propose des formations sur la prévention des risques liés aux activités physiques (PRAP) en lien avec leur métier (env. 150 agents ont été formés) et des formations en secourisme comme prévention et secours civique (PSC1), attestation de formations aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), premier secours en équipe (PSE) etc.

Acteurs concernés : Le Service des Ressources Humaines - les chefs des services et structures, les agents, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - CNFPT, le Centre de gestion - CDG 24, les organismes de formation extérieurs, etc.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2020 : 74 135 € (frais pédagogiques) et 6 596 € (frais indirects : repas/hébergement et déplacement lors des formations)
- En 2021 : 85 500 € (frais pédagogiques prévisionnels) et 31 000 € de frais indirects prévisionnels.

Résultats :

- Réalisation d'un règlement de formation concernant la prise en charge des frais de déplacement avec la mention de privilégier le train à la voiture et le covoiturage.
- Réalisation d'un Plan de prévention 2020 et projets 2021.
- 28 415 € soit 38,33% du budget ont été consacrés en 2020 aux formations liées à l'hygiène et à la sécurité des agents (habilitations électriques, secourisme, certificat d'aptitude à la conduite en sécurité – CACES, prévention des risques liés à l'activité physique - PRAP, hygiène alimentaire).

- Le reste du budget a concerné des formations liées à l'évolution professionnelle des agents et l'actualisation de leurs compétences en lien avec l'évolution de la réglementation en matière de gestion des services publics.
- Suivi de 2 contrats d'apprentissage en petite enfance et un parcours emploi compétence (PEC)
- Organisation de 5 Comités hygiène, sécurité et conditions de travail, 5 Comités techniques, 2 réunions spécifiques liées à la COVID avec actualisation d'un protocole de continuité de service actualisé au fur et à mesure des préconisations et réglementations nationales.

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4

Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

• Action 24 : Projets éducatifs dans les crèches et les centres de loisirs

❖ Pédagogie appliquée dans les crèches

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Les enfants de la **crèche Les Souris Vertes à Marsac sur l'Isle** ont découvert l'univers des matières, des formes, des couleurs et du mouvement. Le plasticien Franck Léviski a d'abord fait expérimenter aux enfants le vent, l'air propulsé par un ventilateur en faisant voler des plumes, des objets fabriqués pendant l'atelier, de la laine... L'atelier s'est terminé avec l'envol d'une bâche très fine dans laquelle les enfants se sont engouffrés.



Les équipes de la **crèche des Arènes à Périgueux** ont profité de la Semaine du Goût pour initier les enfants à de nouvelles saveurs, odeurs, parfums, goûts... Les cinq sens des enfants ont été mis en éveil pour les amener à regarder, toucher, sentir les aliments.

Les crèches du **Grand Périgueux** ont participé pour la **première fois** à la **Semaine Nationale de la Petite Enfance**.

Exemples d'initiatives :

- La micro crèche **Le Nid** à **Champcevinel** a proposé par exemple un atelier de manipulation : **"La main dans le sac"**. Des objets ont été dispersés dans des vêtements ou des sacs accrochés par des cintres à un portant ou une ficelle. Les enfants devaient fouiller et remettre les objets ou pas...
- Avec la crèche **Magne** à **Périgueux**, **"ça cartonne !"** : les enfants ont disposé de cartons de différentes tailles. Ils pouvaient les explorer, enfermer des objets, se cacher, voire même dessiner dessus.
- A la crèche **Valentine Bussière** à **Boulazac Isle Manoire (Boulazac)**, les enfants ont participé à un atelier **"KimGoût"** : ils devaient sentir sans les voir, des aliments sucrés, salés, amers, odorants qu'ils ne connaissent pas forcément.
- A la **Maison des Doudous** à **Bassillac et Auberoche** : les petits ont été conviés à des ateliers d'aventure amusants, intitulés "ça cartonne fort", "jouons sous la pluie" et "les mains et les pieds à l'aventure"...
- A la **Maison du Petit Prince** à **Coulounieix-Chamiers** : les enfants ont été invités à s'initier à plusieurs sensations : "Découverte des herbes aromatiques", "Atelier pâtisserie", "la peinture dans tous ses états"
- A la **crèche Graine de Malice** à **Trélissac** : les enfants ont participé à des ateliers à plusieurs thèmes : "Sortons sous la pluie", "Les cartons", "Les sacs", "Tout en rouge" et "Tout en vert".



Acteurs concernés : les enfants et les agents des crèches.

Dépenses prévues :

Dépenses de fonctionnement : 8 766 629 €. Les charges de personnel constituent 90% de ces dépenses.

Résultats : Les principaux axes développés sont l'accueil de chacun dans le respect de son histoire personnelle et le soutien et l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/information-transversale/annuaire-general/creche-clos-chassaing-764>

❖ **Pédagogie appliquée dans les centres de loisirs (ALSH)**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Des projets pédagogiques axés sur l'éducation relative à l'environnement ont vu le jour, avec pour objectif d'apprendre aux enfants à connaître leur environnement proche, comprendre son fonctionnement et le protéger.

Il s'agissait également de permettre aux enfants de prendre conscience des richesses de la nature et des possibilités qu'elle offre en matière de loisirs.

Des projets autour de la solidarité et l'entraide ont émergé en 2020. En cette période difficile, l'objectif a été de sensibiliser les enfants au respect, à la tolérance et au vivre-ensemble, à travers des jeux coopératifs, des échanges avec des associations caritatives... De même, ces projets ont permis d'impliquer les familles et de les fédérer autour d'un projet commun.

L'opération « J'apprends à nager » (action 6), reconduite en 2020, a permis aux jeunes des quartiers de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux d'apprendre à nager gratuitement.

L'isolement des enfants a été particulièrement difficile pendant la période de confinement : perte de repères, manque de socialisation, éloignement des bancs de l'école....

L'intégration des ALSH de Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Razac, Milhac et Saint Amand de Vergt au dispositif « **colos apprenantes** » a permis à une centaine d'enfants, dont une partie issue de quartiers prioritaires ou ruraux de retrouver du lien social et d'apprendre tout en s'amusant.

Résultats :

- ✓ **Les ALSH de Coulounieix-Chamiers et de Milhac d'Auberoche** ont mis à place des outils de formation à destination des animateurs ainsi que des projets d'animation thématiques à destination des enfants.
- ✓ **L'ALSH de Razac sur l'Isle** s'est engagé à limiter son impact sur l'environnement en adoptant de nouvelles conduites, plus respectueuses de l'environnement : limitation des impressions, de matériel à usage unique, utilisation des serviettes en tissus, compostage, récupération d'eau pour le futur jardin potager.
- ✓ **L'ALSH de Château l'Evêque** a proposé aux enfants la découverte de la faune et de la flore en l'abordant sous différents angles : activités de pleine nature (tir à l'arc en forêt), activités manuelles (modelage en terre), ateliers « nature » (réalisation de mangeoires).
- ✓ **L'ALSH de Bassillac** a travaillé sur un panneau d'affichage qui explique le cheminement des déchets. Les enfants en ont conclu que pour préserver l'environnement, il fallait absolument **réduire** sa production de **déchets**. Le matériel utilisé pour les activités venait en priorité de récupération afin de limiter la consommation.
- ✓ **L'ALSH de Saint Amand de Vergt s'est organisé comme l'année précédente en fonction des activités** : accueil des enfants directement sur le site du Lac de Neufont, lieu des activités de la journée, pique-niques maison livrés sur place avec des produits locaux et de la vaisselle lavable.
- ✓ **De grandes lignes de conduite ont été appliquées** : optimisation des transports collectifs entre plusieurs ALSH – Adaptation des sorties en fonction des tranches d'âges des enfants – Regroupement d'ALSH à chaque période de vacances plus « creuse » (Noël, août, les ponts) afin d'optimiser l'occupation des locaux chauffés ou climatisés.
- ✓ **L'ALSH de Chancelade** a souhaité travailler sur la solidarité sur la base d'une citation de Helen KELLER, auteure américaine « *Seuls nous pouvons faire si peu, ensemble nous pouvons faire beaucoup* ». Des



affichages ont d'ores et déjà émergé, ainsi qu'une visite de la SPA. Un travail avec des associations caritatives a également été entrepris.

- ✓ De même, l'**accueil de loisirs L'Isle aux Enfants** s'est associé à la collecte de l'association des «Maraudeuses Périgourdines » en collectant des vêtements, des produits d'hygiène ou alimentaires... en vue de réaliser des « box Noël » destinées aux personnes sans-abris. Cette association vient en aide aux personnes sans abri en leur apportant chaque samedi un panier-repas et, au moment des fêtes de Noël, en leur offrant un colis contenant différents produits alimentaires, d'hygiène, vêtements, chocolats ...



- ✓ **L'ALSH de Boulazac** a permis à une dizaine de jeunes de se familiariser avec le milieu aquatique en les conduisant à la piscine durant les vacances d'automne.

98 enfants ont pu vivre des animations ludiques mais néanmoins pédagogiques sur le thème de la découverte de la nature, du sport, de la santé, du patrimoine local, de la bande dessinée, dans le cadre des **colos apprenantes** durant l'été, sur des sites de proximité : Neufont, VVF de Sorges, Coulounieix-Chamiers, Savignac.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2020 : dépenses de fonctionnement : 2 779 535 € et dépenses d'investissement : 156 739 €.

En 2021 : dépenses de fonctionnement : 2 995 150 € et dépenses d'investissement : 447 514 €.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/centres-de-loisirs>

❖ Enjeux DD, Objectifs DD:



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

PARTIE 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous

• Action 25 : Contrat Local de Santé (CLS) et Atelier Santé Ville (ASV)



Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Contrat Local de Santé 2^e génération 2019-2023 et l'Atelier santé ville ont pour vocation la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales autour de 4 axes :

1. Prévention et promotion de la santé
2. Santé mentale : favoriser le bien-être psychique de la population
3. Santé environnementale : promouvoir un cadre de vie favorable à la santé
4. Informer, communiquer et évaluer les actions du CLS

Le CLS a été signé le 18 octobre 2019 par 14 institutions. Son animation prend appui sur une coordinatrice cofinancée par 4 partenaires, le réseau des acteurs de l'Atelier Santé Ville (520 membres), des groupes de travail thématiques, un comité technique et un comité de pilotage.

Le CLS prévoit dans son axe 4 l'organisation d'une rencontre grand public dédiée à la promotion de la santé. Dans ce cadre, une rencontre partenariale a été organisée le 31 janvier 2020 en présence d'élues du Grand Périgueux et de représentants de collectivités et d'associations de promotion de la santé et de protection de l'environnement. Elle a conduit à envisager un projet transversal « **La santé vient en mangeant et en bougeant !** », en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays de l'Isle en Périgord, avec un appui financier de l'ARS de 13 000 € (action n°26).

Au terme de près de 10 ans de mobilisation locale, la **première année des études en santé à Périgueux (PASS)** a ouvert ses portes au Campus Périgord le 2 septembre 2020. Cette formation doit permettre aux étudiants d'éviter de quitter la Dordogne et d'engager des frais pour pouvoir suivre un début de cursus de médecine. Sans impact financier pour le Grand Périgueux en investissement, les coûts de fonctionnement à venir seront partagés avec le Département.

Le guide des aides du Grand Périgueux intègre depuis 2019 un **dispositif d'appui aux projets de locaux à destination de professionnels de santé** qui se développent sur le territoire (Fonds démographie médicale), qu'il s'agit de faire connaître.

Au regard des mesures sanitaires pour prévenir le développement de la COVID-19, **4 projets ont dû être annulés** (Mon quartier Ma santé, les 2 événements de la Semaine d'information sur la santé mentale (SISM) et la rencontre Santé environnementale pour les professionnels de la Périnatalité), de même que l'accueil bi-annuel pour les internes médecins en stage sur le territoire. Néanmoins 1 bourse au logement a pu être attribuée en 2020.

Pendant le confinement, la **mission de coordination « santé »** s'est adaptée avec la diffusion d'informations sélectionnées et organisées dans une lettre d'information adaptée, à destination des acteurs locaux, associations comme institutions.

Acteurs concernés :

- **Les signataires du CLS** : le Grand Périgueux, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine, la Préfecture de la Dordogne, le Département de la Dordogne, le Centre Hospitalier de Périgueux, la Caisse

Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, la CARSAT, la MSA et la Mutualité Française, Le Service Inter entreprise de Santé au Travail, la polyclinique Francheville, le Centre Hospitalier de Vauclaire.

- **Les membres du réseau des acteurs de l'ASV** : 520 membres dont 58 habitant.es (4 habitant.es des quartiers, soit 6%) ; Soit 169 structures différentes dont 50% d'associations, les autres relevant principalement des secteurs public (collectivités, Etat, Bailleurs sociaux...) et sanitaire/médico-social (public et privé).
- **Les associations volontaires** ayant candidaté à l'appel à projets du Grand Périgueux « La santé vient en mangeant et en bougeant ! ».

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2020 : 24 940 € TTC, compris le coût net du poste de coordination subventionné par les partenaires à hauteur de 28 000 € (recettes).
- En 2021 : 42 100 € TTC, poste compris.

Résultats :

Sur l'attractivité médicale du territoire :

- L'ouverture du Parcours d'Accès Spécifique Santé PASS (1ère année des études de santé) au Campus Périgord en septembre 2020 (effectif de 21 élèves de Dordogne, 70 élèves à terme), :
- La promotion du « Fonds démographie médicale » qui permet au Grand Périgueux de soutenir les projets de locaux à destination de professionnels de santé qui se développent sur le territoire.

Sur l'animation du réseau des acteurs :

- Le renforcement et l'adaptation de la lettre d'information de l'Atelier Santé Ville pendant les périodes de confinement/déconfinement en soutien aux acteurs associatifs et institutionnels par la diffusion d'informations sélectionnées et organisées.
- La préparation du projet « La santé vient en mangeant et en bougeant ! ».

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/sante/le-contrat-local-de-sante> et <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/sante/latelier-sante>

Enjeux DD, Objectif DD :



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge

- **Action 26 : Action « La Santé vient en mangeant et en bougeant ! »**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Dans le cadre de son Contrat local de Santé et de son Plan Climat, l'Agglomération a souhaité mettre en place un projet innovant, collaboratif, participatif, et aussi formateur auprès des habitants du Grand Périgueux. Le Grand Périgueux a choisi de soutenir les initiatives en lien avec l'alimentation durable en lançant le 20 octobre 2020 un appel à projets destiné aux associations.

3 domaines d'intervention sont concernés par cette opération qui se mettra en place concrètement à partir de mai 2021 :

- l'alimentation locale,
- la nutrition et la santé,
- l'activité physique.



Ce projet favorise et soutient :

- la sensibilisation des habitants du Grand Périgueux sur les liens entre l'alimentation, l'activité physique et la santé.
- la promotion des solutions, des ressources et des offres existantes dans les domaines de l'alimentation saine, durable, à bas coût et de l'activité physique.
- le développement des compétences des habitantes et des habitants, en particulier les plus précaires, en santé environnementale.

15 ateliers animés par 6 associations seront organisés de **mai à septembre 2021** et répartis sur l'ensemble du territoire. D'une durée de 2 heures, ils seront accessibles aux adultes et aux enfants et privilégieront l'expérience et la manipulation.

Les ateliers répondront aux thèmes suivants :

- l'éducation à la consommation responsable et équilibrée
- le zéro phyto dans les jardins potagers,
- la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- manger localement, de saison et utiliser les circuits de proximité,
- faire ses courses « bio », locales et zéro déchet sans dépenser plus,
- la découverte d'une pratique sportive labellisée « sport-santé » ou favorisant la mobilité active, etc.

Acteurs concernés : communes d'Agonac, Bassillac et Auberoche, Boulazac Isle Manoire, Bourrou, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Marsac sur l'Isle, La Douze, Périgueux, Sanilhac, Sarliac sur l'Isle, Val de Louyre et Caudeau, Vergt.

Dépenses 2020 : lancement de l'AAP

Dépenses 2021 : 3500 €. Une subvention de 13 000 € a été attribuée par l'Agence Régionale de Santé sur le budget 2020, dont 6 000 € seront versés auprès des 6 associations lauréates de l'appel à projets du Grand Périgueux.

Enjeu DD, Objectif DD:



Finalité 2



Finalité 3 et 4



Finalité 5



Etablir des modes de consommation et de production durables



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge

• Action 27 : Voie Verte et chemins de randonnées

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

• la Voie Verte :

La Voie Verte du Grand Périgueux constitue un atout important pour le développement de l'attractivité touristique. Elle offre un cadre de vie agréable pour les balades à pied, à vélo, en roller et la circulation non motorisée.

La Voie Verte du Grand Périgueux témoigne aussi d'un vrai engagement en faveur des déplacements en mode doux. Elle offre une alternative aux transports en voiture et permet de se déplacer pour les trajets domicile-travail tout en agissant en faveur du développement durable.

La Voie Verte rejoint au pont de Gravelle, à Annesse-et-Beaulieu, la **Véloroute**, itinéraire de 86 km permettant de faire le lien entre le Périgord et la Gironde.

Des opérations d'abattage et d'élagage ont dû être réalisées en 2020 afin de supprimer un patrimoine arboré appauvri. Celui-ci a concerné des arbres d'alignement comme le platane ou issus d'héritage d'ancienne peupleraie arrivant à plus de trente ans d'âge. Ces sujets sensibles au vent représentaient en effet un risque pour la sécurité des usagers de la voie verte.

Dans le cadre de l'actualisation du schéma cyclable, des extensions stratégiques futures seront étudiées.

Une opération de plantations est prévue en 2021 afin de démarrer une trame d'arbres remarquables tout au long de la voie verte et devenir une véritable marqueur d'identité territoriale touristique. Cette plantation contribuera à la biodiversité végétale, à la préservation d'essences locales et au maintien des berges, en évitant l'érosion. Cette replantation sera composée de feuillus adaptés à la région, de conifères, d'arbres centenaires adaptés au sol humide ou à la situation en tenant compte de plusieurs facteurs comme la couleur automnale, le lieu, le potentiel mellifère...



● Les chemins de randonnées :

Dans le cadre d'une démarche de valorisation touristique au sein de l'agglomération, une réflexion avait été lancée pour définir le niveau de qualité à proposer sur les chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Compte tenu de la disparité du niveau d'entretien entre les communes, le Grand Périgueux a décidé de prendre la compétence de gestion des chemins de randonnée sur son territoire au 1^{er} janvier 2020.



Ainsi l'année 2020 a vu la remise en état des chemins et la mise à niveau du balisage sur le secteur Nord, le secteur Sud ayant été traité en 2018-2019. Par ailleurs, les premiers marchés d'entretien ont été mis en œuvre.

Ont été effectués en 2020 :

- une remise à niveau de la signalisation PDIPR du secteur Nord du Grand Périgueux sur 800 km de boucles et de liaisons soit 36 villages,
- le remplacement de certaines flèches directionnelles et de balises,
- la fourniture des panneaux d'appels (structure bois uniquement).

Montant des travaux : 40 815 € HT.

- Un entretien pour un montant de 126 630 € TTC.

Acteurs concernés : les communes et les habitants du Grand Périgueux et les associations d'insertion (prestataires).

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/sortir-et-decouvrir/randonnees#c1583> et <https://www.grandperigueux.fr/voie-verte>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalité 2



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Etablir des modes de consommation et de production durables



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

PARTIE 5 : Concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales

• Action 28 : Boucle Fert'ISLE, projet d'animation et de production agricole au cœur des quartiers

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le nom de la Boucle Fert'ISLE s'explique par le positionnement du projet à l'interface des quartiers prioritaires du Grand Périgueux – le quartier de Chamiers inscrit au NPNRU et le quartier de la Boucle de l'Isle – et articulé par la rivière Isle.

Le projet de « la Boucle Fert'ISLE » repose sur l'idée que la culture de la terre est possible partout et par tous. Profondément universelle, elle sait s'ajuster au milieu et aux humains qui la pratiquent. Face à la crise sanitaire que le monde traverse, il devient urgent de renouveler les pratiques et de proposer des solutions rapides et pragmatiques pour favoriser la production alimentaire locale et, à terme, participer à l'autonomie alimentaire.

Un collectif d'acteurs publics et privés s'est constitué en 2020 autour d'une même ambition : définir une stratégie d'agriculture urbaine écoresponsable adaptée au territoire et aux besoins de ses habitants pour aujourd'hui et pour demain.

« La Boucle Fert'ISLE » repose sur un concept fort d'études et d'efficacité apportée par le consortium pilote de l'opération globale. En effet, le projet prévoit la conduite d'**études permettant de consolider les intentions et les conditions de réalisation de deux outils agricoles urbains (ferme et micro-ferme) avec une opération de capitalisation des pratiques et méthodes pour essayer le modèle de ferme urbaine productive et pédagogique sur d'autres espaces fragilisés du territoire.**

En parallèle, le projet permet la mise en place d'actions à court terme mobilisant les habitants et futurs usagers à travers la création d'une **nurserie maraîchère** (pour la production de plants) et l'aménagement d'espaces nourriciers transitoires ou temporaires sur les espaces en attente du Projet de Renouvellement Urbain (chantier de démolition, espace prochainement aménagé...- action n°2).

Concrètement, l'enjeu consiste à activer des actions visibles et mobilisatrices pour les habitants tout en recourant à une ingénierie pour la modélisation technico-économique des projets d'agriculture urbaine :

- ✓ **L'étude opérationnelle pour une ferme urbaine** sur le quartier prioritaire de la Boucle-de-l'Isle portée par la ville de Périgueux ;
- ✓ **L'étude opérationnelle pour une micro-ferme** urbaine dans le cadre du Sîlot – Pôle de l'ESS et des Cultures Urbaines sur le Quartier Politique de la Ville Boucle-de-l'Isle portée par Camp'US, association de préfiguration du Sîlot ;
- ✓ La création d'une **nurserie maraîchère** (semences, plants...) sur une friche horticole pour alimenter à terme les lieux de production, portée par l'association Interstices 24 ;



- ✓ La création d'**espaces transitoires nourriciers démonstrateurs** sur les friches et emprises libérées ou en attente dans le cadre du PRU portée par l'équipe-projet du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional - PRIR de Chamiers ;
- ✓ Une **opération de capitalisation des expertises et bonnes pratiques de manière à essayer le modèle « ferme productive et éducative »** sur d'autres territoires vulnérables de l'agglomération (centres-bourgs) portée par le Pays de l'Isle en Périgord en articulation avec le Projet Alimentaire Territorial.

Acteurs concernés :

- **Les maîtres d'ouvrages / porteurs de projets :**
 - La ville de Périgueux pour l'étude de faisabilité de la ferme urbaine au Gour-de-l'Arche.
 - L'association Camp'US pour l'étude de faisabilité de la micro-ferme urbaine au Sîlot.
 - Le Pays de l'Isle en Périgord pour l'étude de capitalisation et d'essaimage.
 - L'association Interstices pour la mise en place d'une nurserie maraîchère au Bas-Chamiers.
 - Le Grand Périgueux pour la mise en place des espaces interstitiels dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Chamiers (action n°2).
- **L'écosystème autour du projet :** les habitants (conseils citoyens) et associations de proximité (centres sociaux, structures de l'Insertion par l'Activité Economique - IAE...) ; l'Office public de l'Habitat Périgord Habitat ; le Lycée agricole de Coulounieix-Chamiers ; la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne ; la Chambre d'Agriculture de la Dordogne : les opérateurs et associations spécialisées (Interstices 24, AFAC, Archipel des Transitions etc.) ; les autres organismes publics ou assimilés (CAUE, Réseau Rural Français, Agence de l'Eau...) ; les experts agriculture et agriculture urbaine (Agrobio, Terres de liens, Bio consom'acteurs...).
- **Les partenaires financeurs du projet** (études et projets) : l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), la Région, l'Etat, le Département, la CAF de la Dordogne, la ville de Coulounieix-Chamiers.

Dépenses prévues :

En 2020 : élaboration d'une stratégie globale

En 2021 : 5 500 € (investissement).

Résultats :

- Constitution d'un consortium de 6 partenaires comprenant 2 associations, 1 syndicat mixte et 3 collectivités territoriales.
- Travail sur le projet de création de 2 ETP associatifs (pour la nurserie : ½ ETP pour l'exploitation du lieu + 1 ETP pour l'animation / espaces transitoires : ½ ETP pour la coordination)
- Une sollicitation financière globale de 156 000 € à l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) au titre de l'appel à projets « quartiers fertiles ».
- Une exploitation à terme de 12 ha de terres agricoles avec les 2 outils agricoles : un peu plus de 11 ha avec la ferme urbaine sur le quartier du Gour-de-l'Arche et 2 500 m² pour la micro-ferme du Sîlot.

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4



Finalité 5



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



Etablir des modes de consommation et de production durables.



Action 1.2.1 du PCAET

• Action 29 : Haltes ferroviaires

Le contrat d'axe de la Vallée de l'Isle, passé entre la Région et le Grand Périgueux et adopté en 2013, précise l'objectif « *d'accompagner le renforcement des offres de transports ferroviaires en premier lieu, d'actions visant à recentrer le développement des territoires autour des axes, et ainsi encourager à de nouvelles pratiques de déplacements plus durables* ». Il oriente également à réaliser plus particulièrement des aménagements intermodaux pour les abords des haltes ferroviaires.

A ce titre, le Grand Périgueux a réalisé l'ensemble des études nécessaires à la création des aménagements des parvis des haltes de Boulazac et de Razac-sur-l'Isle en cohérence avec les besoins futurs liés à la mise en place de la navette ferroviaire et dans la continuité des aménagements réalisés en 2019 aux abords de la halte de Niversac.

Les principes d'aménagements des abords s'inscrivent pleinement dans les ambitions de mobilités que le Grand Périgueux s'est données au titre du Plan de Déplacements Urbains intégré au PLUi adopté fin 2019.

Toutes les composantes de l'intermodalité et des liens qui peuvent par conséquent exister entre les différents modes de transports et ces haltes ont été pensés pour les renforcer.



Une halte ferroviaire est un point d'arrêt permettant aux trains de s'arrêter. Une halte n'est pas une gare avec des bâtiments, des services d'accueil, des distributeurs de tickets.



Halte de Boulazac

L'objectif majeur est de désengorger la ville de Périgueux et ses plus proches communes d'ici 2025.

Par conséquent, la localisation de ces haltes à proximité immédiate de la route départementale 6089 en font un lieu privilégié de rabattement vers le train.

Ces projets intègrent tout naturellement l'accueil des bus (Boulazac) et cars (Razac) pour assurer une desserte complète en lien avec les futurs TER cadencés dans le cadre de la navette.

A Boulazac, ces aménagements font suite aux travaux réalisés par la SNCF (financement Grand Périgueux et la Région) pour la création de la halte ferroviaire. Cette dernière a été mise en service en décembre 2020. Une ligne de bus a été créée pour la connecter à la zone d'activités et au campus des métiers de Boulazac. Un cheminement doux rejoignant également le campus des métiers va être créé et intégré au schéma cyclable du Grand Périgueux.

A Razac sur l'Isle, la halte ferroviaire ne fera pas l'objet de modification de la SNCF. Les aménagements créés par le Grand Périgueux en 2021 permettront la connexion à la voie douce longeant la route départementale, elle-même raccordée à la voie verte des berges de l'Isle.

En 2022, la halte de Marsac sur l'Isle sera créée, complétée par les aménagements des abords.

Anticipant la mise en service de la navette ferroviaire en 2022, le Grand Périgueux, la Région et la SNCF préparent d'ores et déjà **une offre de services conjointe**. Il s'agit de proposer aux usagers des solutions de déplacements intégrant différents moyens de transports : train / bus / vélo / voiture, avec une même carte. Par exemple, prendre le train puis Péribus avec un seul billet : Modalis (informations sur <https://modalis.fr/fr/>).

La voiture dont le dimensionnement en terme de stationnement est une composante indispensable a été considérée de manière prioritaire dans la mesure où les haltes doivent jouer un rôle essentiel de rabattement territorial.

L'enjeu est de proposer une alternative performante aux déplacements automobiles et **d'encourager de nouvelles pratiques** plus durables en faveur des transports collectifs, mais également de la marche et du vélo.

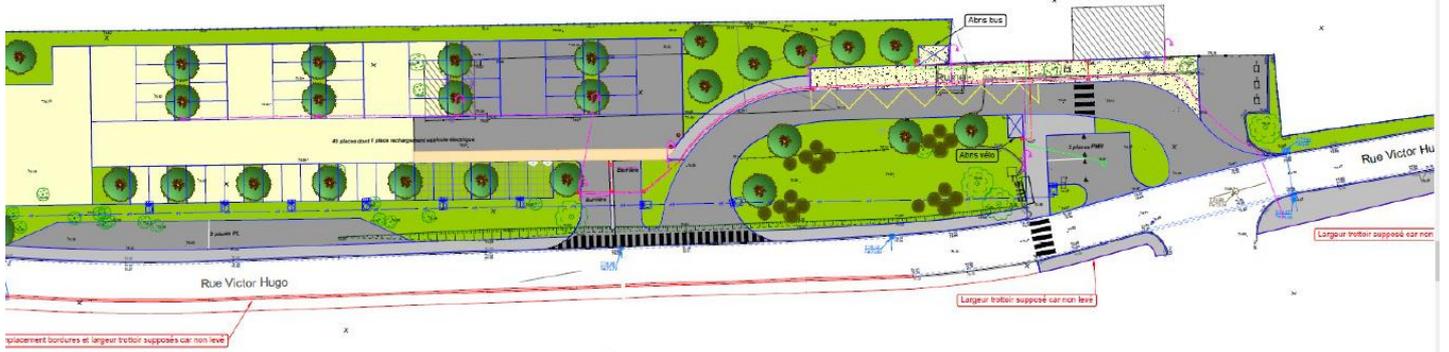
Avec la navette ferroviaire, le Grand Périgueux mise sur le train (TER) pour développer des modes de **déplacement plus durables** sur son territoire.

Rappel : 64% des flux actuels ont pour destination la partie centrale de l'Agglomération.

Si aucune mesure à destination du report modal n'est envisagée d'ici 2025, on observera une saturation du trafic routier dans la partie centrale de la ville de Périgueux.

(source : enquête circulation réalisée dans le cadre du projet du Bus à Haut de Service - BHNS).

Plan d'aménagement du parvis de la future halte ferroviaire de Razac-sur-l'Isle



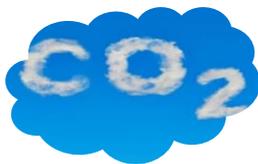
Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- 2020 : 2 846 705 €
- 2021 : 6 881 500 €

Acteurs concernés : l'Etat, la Région, le Département, et la SNCF.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/lagglo/grands-projets/la-navette-ferroviaire-arrive-sur-le-grand-perigueux>

Enjeux DD, objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalité 5



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Etablir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Actions 3.2.1 du PCAET

- **Action 30 : Installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments et les parkings**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Grand Périgueux a souhaité équiper une partie de son patrimoine (bâtiments et parkings) en centrales photovoltaïques afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans son [Plan Climat](#) : augmenter de plus de 50 % la production d'énergies renouvelables d'ici 2030.



Un appel à projets a été lancé en décembre 2020 pendant 2 mois. Il porte sur la réalisation, par des entreprises spécialisées, de centrales photovoltaïques raccordées au réseau et situées sur le patrimoine bâti et non bâti dont l'Agglomération est propriétaire.

Cet appel à projets fait suite au rapport sur le cadastre solaire remis fin 2019 par le [Syndicat départemental d'énergies \(SDE24\)](#). Cet outil a permis d'identifier sur le patrimoine bâti et ses parkings, les surfaces susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques, et de produire de l'électricité verte.

Le candidat retenu aura à sa charge la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des centrales de production d'électricité photovoltaïques sur un ou plusieurs sites.

Acteurs concernés : le SDE24

Enjeu DD, Objectif DD et identification au sein du PCAET:



Finalité 1



Finalité 5



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Etablir des modes de consommation et de production durables



Action 5.2.1

• Action 31 : Pôle artisanal Cap'artisans de Chamiers

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :



Portée par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (anciennement EPARECA), l'opération consiste à aménager sur 1 500 m², 12 box comprenant chacun un atelier fonctionnel en rez-de-chaussée et un bureau en mezzanine pour accueillir des **activités artisanales**. Reposant sur une tarification locative attractive pour le secteur (50 € HT/m²/an) et une qualité de l'environnement de travail (bâtiment tendant à la passivité), le projet est aussi l'occasion de favoriser la **création d'emplois** et l'ouverture

sur les quartiers de la politique de la ville en ciblant l'occupation du pôle par des « **artisans engagés** » (ex. propositions de stages aux établissements scolaires, journées portes ouvertes, chantiers-insertion, ...).

Par ailleurs, 2 des 12 box seront réservés aux publics suivis par la Fabrique à Entreprendre, pour **accompagner les créateurs** issus des quartiers à tester en conditions réelles leur projet et les aider à consolider leur activité avant de prendre leur envol dans le droit commun. Les objectifs sont de :

- Soutenir des initiatives d'habitants des quartiers en les accompagnant sur la chaîne de la création d'activité.
- Privilégier, via un comité d'examen, les candidatures d'artisan(e)s issu(e)s des quartiers.
- Inciter au choix d'artisans « engagés » vis-à-vis des habitants pour faire découvrir leur métier, proposer des stages, des contrats d'apprentissage....
- Réserver des heures de travail sur le projet à des personnes en parcours d'insertion (mise en place de la clause sociale en phase travaux mais aussi en phase de conception avec la clause intellectuelle).

Les derniers lots du marché travaux ont été attribués en décembre 2020. **La livraison du pôle est prévue au dernier trimestre 2021.**

Acteurs concernés :

- **Partenaires fonctionnels du projet** : Conseil citoyen de Chamiers, chambres consulaires, ville de Coulounieix-Chamiers, le Département, associations de proximité, le Grand Périgueux...
- **Partenaires financiers** : Europe – FEDER axe 5 ; la Région, le Département, la ville de Coulounieix-Chamiers, le Grand Périgueux et ANCT.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- 2019 : 106 080 €
- 2022 : solde de 90 000 €

Résultats :

- Consolidation du plan de financement du projet avec les partenaires
- Poursuite du travail de la Fabrique à entreprendre pour le repérage des futurs artisans issus des quartiers

Enjeu DD, Objectif DD :



Finalité 5



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

• Action 32 : SÎLOT, projet de Pôle de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et des cultures urbaines

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Au cœur de l'Agglomération, sur la friche de l'ancien camp américain de Chamiers, est projetée la création de SÎLOT, un **grand parc de loisirs et d'activités en bord de rivière**, relié à la voie verte par 2 nouvelles passerelles et imaginé avec un collectif d'associations locales. Véritable tiers-lieu, les activités qui seront proposées, bien plus larges que de simples espaces de travail partagés, contribueront au développement économique et à l'activation des ressources locales et du lien social.

SÎLOT vise à proposer aux habitants, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire - ESS (existantes ou en projet des outils), des espaces et des opportunités de rencontre et de collaborations, y compris professionnelles. Chacun pourra ainsi :

- Venir assister à des spectacles, des projections, des concerts en plein air ou en intérieur.
- Apprendre à faire du skate, de la capoeira, des percussions, de la danse, du théâtre, du graff, de la sérigraphie ou de la gravure artisanale, et bien d'autres choses encore.
- Apprendre et faire apprendre à créer, transformer ou réparer des objets, du mobilier, à jardiner.
- Venir travailler de manière collaborative.
- Venir se restaurer ou participer à des ateliers culinaires.
- Recueillir de l'information sur différents sujets.
- Apprendre à monter son entreprise et tester son activité.
- Simplement se balader ou profiter de l'espace pour lire, se reposer, etc.

Il s'agit d'une démarche de collaboration et de co-construction de projet inédite avec de nombreux acteurs du territoire et les habitants, d'un projet dont le fonctionnement et le modèle économique envisagés permettent d'expérimenter de nouveaux modes de développement du territoire mais aussi de créer les conditions d'évolution du modèle économique associatif et de développement des activités de l'ESS.



Acteurs concernés :

- **Le maître d'ouvrage du projet** : Le Grand Périgueux, propriétaire du site, qui va assurer la construction du projet et en confier la gestion par contrat de délégation de service public.
- **Les partenaires bénéficiaires directs du projet** : l'association de préfiguration Camp'US (collectif) qui aide le Grand Périgueux à imaginer ce qui se passera sur SÎLOT après ouverture (les activités développées, le mode de gestion, la gouvernance), les centres sociaux, les conseils citoyens de Chamiers et de la Boucle de l'Isle, les habitants « amis du projet », les structures d'accompagnement à la création d'activités de l'ESS, les associations d'insertion œuvrant dans les domaines du réemploi et des jardins partagés, les associations d'éducation populaire à la culture et au sport liées aux cultures urbaines, etc.
- **Le concepteur du projet** : l'équipe d'architecte retenue (ADH) qui assure la maîtrise d'œuvre du projet, c'est-à-dire qu'elle conçoit les espaces et les bâtiments en fonction des activités que l'on souhaite y développer.
- **Les partenaires financeurs du projet** (projet physique et/ou démarche) : la Région, l'Union Européenne FEDER axe 5, l'ADEME, l'Etat, le Département, la CAF de la Dordogne, la ville de Coulounieix-Chamiers.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2020 :

- 29 151 € (investissement)
- 76 250 € (fonctionnement)

En 2021 :

- 217 949 € (investissement)
- 43 250 € (fonctionnement)

Résultats :

Un temps nécessaire de (re)mise en conviction : le travail sur le Pôle de l'ESS et des cultures urbaines SÎLOT a été suspendu en 2020 pour permettre aux nouveaux élus communautaires de s'imprégner du projet et d'arbitrer les priorités d'investissement du Grand Périgueux en lien avec le projet de mandat prolongé 2020-2022. Dans ce cadre, un film de présentation d'une dizaine de minutes a été réalisé et diffusé en septembre 2020 (<https://www.dailymotion.com/video/x7vhkzt>)

La structuration de l'association de préfiguration et la reconnaissance de la démarche : l'association de préfiguration CampUS a pu procéder au remplacement de la cheffe de projet en novembre 2020 et consolider un 2ème poste de coordination grâce à la labellisation « Fabrique de Territoire » accordée en février 2020 par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre d'une candidature en consortium de 5 structures (CampUS, Escale numérique, Centre social St-Exupéry, Maison de l'Emploi, Mission Locale et Grand Périgueux).

Le financement obtenu de l'ANCT (150 000 € de 2020 à 2022) s'est concrétisé par le versement de 50 000 € en 2020, dont 35 000 € ont été reversés aux structures membres (achat de matériel numérique, mise en place d'un réseau de tiers-lieux périgourdins, etc.).

L'Agglomération a maintenu son aide au fonctionnement de l'association CampUS en 2020 : 30 000 € (25 000 € + 5 000 € dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale), ainsi que la mise à disposition de la Maison éclusière comme lieu de travail et de concertation sur le projet.

Des actions « sans les murs » ont aussi été mises en place permettant de mobiliser des partenaires et les habitants sur le site et autour (chantiers éducatifs avec les jeunes, projet d'agriculture urbaine, etc.).

Une recherche de locaux transitoires est en cours pour permettre aux associations d'exercer leur activité et de maintenir la dynamique en attendant la livraison effective du projet.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/lagglo/grands-projets/le-pole-de-leconomie-sociale-et-solidaire-des-cultures-urbaines-une-offre-inedite-sur-un-lieu-unique>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4



Finalité 5



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



Etablir des modes de consommation et de production durables.



Action 1.2.1 du PCAET

• Action 33 : Mission Locale et Maison de l'Emploi

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

• La Mission Locale

La Mission Locale, membre du service public de l'emploi, a pour objectif de **favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus. Elle propose un suivi individualisé et global** en prenant en compte tous les freins périphériques à une insertion durable (mobilité, santé, logement, citoyenneté,...)



A fin 2020, quelques chiffres clés de son **activité** :

- 661 jeunes ont été reçus en premier accueil (=nouvelles inscriptions)
- 1735 jeunes ont été accompagnés et ont bénéficié de 8 151 entretiens.
- 620 jeunes ont accédé à l'emploi, 107 jeunes sont entrés en alternance, 346 ont effectué des stages en entreprise et 160 ont suivi une formation

L'emploi des jeunes et les relations avec les entreprises pour leurs besoins en recrutements sont des axes forts de son activité.

Le service emploi de la Mission Locale est au contact quotidien avec les entreprises dont l'intérim. Les chiffres clés du service emploi en 2020 :

- 319 entreprises en contact.
- 158 offres d'emploi collectées pour 1 702 postes de travail.

Sur le volet du développement durable, la Mission Locale a signé un partenariat avec l'association 3S de Coulounieix Chamiers (structure d'insertion par l'activité économique- IAE) dont l'objectif est la récupération du papier usagé : chaque personnel dispose d'un « Croc'feuilles » à cet effet. Le papier ainsi récupéré chaque mois permet à l'association de signer des CDI et de faire retraiter le papier pour une « deuxième vie ».

Depuis janvier 2021, elle est en contact avec l'association RICOCHETS de Neuvic sur l'Isle (structure IAE) sur un projet de récupération textile.

• La Maison de l'Emploi (MDE)

La Maison De l'Emploi (MDE) a pour objectif l'accompagnement renforcé de personnes éloignées de l'emploi. Pour atteindre cet objectif, la MDE dispose principalement d'un outil, le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** qui met à la disposition des bénéficiaires plusieurs services :

- **L'accompagnement personnalisé de 430 personnes éloignées de l'emploi en 2020**, par 4 conseillers en insertion professionnelle : un de la MDE, un de la Mission Locale et deux de l'**INSUP** (Institut Supérieur de Formation Permanente). Cet accompagnement a permis 50 % de sorties positives (CDI, CDD de plus de mois, formations qualifiantes,...) en 2020. Parmi ces 430 personnes, 80 réfugiés ont été suivis de manière spécifique. C'est une nouvelle action mise en place par la MDE.
- **La clause d'insertion sociale** dans les marchés publics. En 2020 ce sont **31 500 heures qui ont été générées par ces clauses**. Elles ont permis de faire travailler **83 personnes, dont 17 ont débouché sur un contrat à durée indéterminée**.
- **Une action en direction des entreprises**: prospection et recherche d'emplois et de stages pour les bénéficiaires du PLIE.
- **La gestion des Emplois et des Compétences Territoriales** : mise en place d'actions pour le rapprochement des employeurs et des demandeurs d'emploi, mobilisation de demandeurs d'emploi et mise en place de formations dans les métiers en tension.

Acteurs concernés :

- Pour la Mission Locale : elle mobilise les compétences d'un réseau important de partenaires qui interviennent sur différents domaines de l'insertion et l'emploi : Pôle Emploi, organismes de formation, CFA, entreprises, agences d'emploi, SIAE,... afin d'accompagner les jeunes vers et dans l'emploi ou la formation. Une synergie de compétences et d'acteurs au service de chaque jeune.
- Pour la MDE : les structures de l'insertion par l'activité économique, les entreprises et leurs organisations professionnelles, les collectivités territoriales ainsi que les chambres consulaires et les organisations syndicales.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2020:
 - o 126 887 € versés par le Grand Périgueux à la Mission Locale
 - o et 130 000 € à la MDE.

- En 2021 :
 - 65 000 € seront versés par le Grand Périgueux à la Mission Locale
 - et 130 000 € à la MDE.

Résultats :

- Grâce à une mise en synergie des compétences de différents acteurs qui interviennent sur l'insertion des publics jeunes, les échanges et mutualisation de moyens facilitent l'insertion des publics. La Mission Locale n'a pas vocation à faire seule mais à travailler avec un environnement partenarial territorial répondant à ses obligations. Son slogan national « Construisons ensemble pour chaque jeune » constitue un message fort de son mode de fonctionnement.
- Diminution du nombre de demandeurs d'emploi.
- Participation de personnes en insertion à des chantiers du Grand Périgueux, grâce à la clause d'insertion des marchés publics, gérée par la MDE.

En savoir + : <https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/mission-locale-du-grand-perigueux> et <https://www.mde-grandperigueux.fr/>

Enjeux DD, Objectif DD :



Finalités 3 et 4



Finalité 5



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

• Action 34 : Clauses d'insertion sociales et environnementales dans les marchés.

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Après une année 2019 majoritairement consacrée aux groupements de commande par l'acheteuse publique du Grand Périgueux, 2020 a été marquée par la continuité de la mise en œuvre de groupements (presque tous en lien avec l'épidémie de COVID19 à travers des mesures d'urgences sanitaires) pour l'acquisition de masques en tissus, de masques chirurgicaux et la fourniture et la maintenance de défibrillateurs.

Un groupement de commandes interne a vu le jour entre la régie Péribus et la gestion des déchets dans le cadre de la commande de carburants.

Un autre groupement concernant la communication est prévu entre le service communication du Grand Périgueux et la régie PERIBUS. Il sera publié au printemps 2021.

En 2020, comme en 2021, le Grand Périgueux est membre de 3AR (Association Aquitaine des Achats Publics Responsables - <http://www.achatsresponsables-aquitaine.fr/3ar/presentation>).

Un groupement informatique et télécoms a été lancé avec le Département, d'autres institutions, le Grand Périgueux et ses communes membres afin de perpétuer la massification des achats pour entraîner des économies.

Trois structures se sont rajoutées en 2020 au marché public pour la fourniture de repas en liaison froide pour la nouvelle crèche Clos Chassaing : la crèche Bébé club de Mensignac, la crèche Le Nid à Champcevinel, la crèche Chapi Chapo à la Chapelle Gonaguet.

L'ensemble des communes de l'Agglomération ont participé à un ou plusieurs de ces groupements.

Concernant les prestations d'entretien d'espaces verts pour le service assainissement, un marché réservé a été lancé en janvier 2021.

Concernant la clause d'insertion sociale dans les marchés publics du Grand Périgueux, en 2020 ce sont 952,5 heures qui ont été générées par ces clauses.

Les chantiers suivants sont concernés : la crèche de Mensignac, l'extension du multiple rural de Lacropte, la station d'épuration de Saltgourde à Périgueux, la création d'un réseau d'assainissement à Escoire, l'aménagement du centre des services techniques du Grand Périgueux, des démolitions au quartier de la gare à Périgueux.

Acteurs concernés : les 43 communes

Résultats :

Le résultat financier est très satisfaisant puisque que l'on peut estimer à ce jour que les économies générées pour l'ensemble des participants sont de l'ordre de 167 400 € alors que certains groupements (travaux/reprographie) continueront à produire leurs effets pendant 2 et 3 ans.

Compte tenu de ces bons résultats à la fois en termes d'adhésion des communes et de gains techniques et financiers, de nouveaux groupements vont être mis en place pour 2021, ils concerneront :

- les fournitures administratives et papeterie,
- le contrôle des bornes incendies,
- la fourniture et la livraison de produits d'hygiène et matériels d'entretien,
- les prestations de petit entretien des bâtiments et espaces municipaux,
- les prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments publics,
- la fourniture de mobiliers urbains (éclairage, potelets, corbeilles, barrières),
- l'acquisition, maintenance et vérifications d'extincteurs, trappe de désenfumage

Enjeu DD, Objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 5



Etablir des modes de consommation et de production durables



Action 4.1.4 du PCAET

• Action 35 : Quartier d'affaires et pôle Aliénor

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

A Périgueux, derrière la gare SNCF, avec la perspective de l'arrivée des transports ferroviaires cadencés, un quartier d'affaires est en cours d'aménagement sur des anciens terrains du Sernam (Service national des messageries) de 5,5 hectares. 35 000 m² de bureaux dédiés principalement aux activités tertiaires seront édifiés dans les prochaines années.

Seront implantées des activités économiques : entreprises de services privées ou publiques, de formation, d'hôtellerie-restauration, de commerce de proximité.



Le quartier d'affaires intègre des enjeux environnementaux : chantier propre, gestion des eaux pluviales, gestion des déchets... La voiture laisse place aux piétons et aux vélos avec des lieux de circulation sécurisée. Ce quartier sera donc durable pour un cadre de travail apaisé, mais aussi au service de la biodiversité.

Les premiers aménagements ont été livrés début 2020. Ils comprennent les voiries de desserte, l'amenée des réseaux et les espaces verts, avant la construction des futurs bâtiments.

Le coût total est de 4 millions € HT (acquisitions, études et travaux). Le Département contribue financièrement à hauteur de 500 000 €.

D'une surface de 6 000 m², un **pôle des services mutualisés, Aliénor**, sera mis en service en 2023, au cœur du quartier d'affaires. Ce nouveau bâtiment, sobre en énergie et adapté aux besoins contemporains ne sera pas uniquement dédié aux services administratifs du Grand Périgueux. Le tiers de sa surface sera en effet consacré à d'autres services publics, afin de simplifier l'accès des usagers à l'offre de services.



L'Agglomération a souhaité s'engager dans une démarche de développement durable à coûts maîtrisés, par le biais d'un Marché Public Global de Performance (MPGP) où concepteur et constructeur sont associés pour la conception, la construction et la maintenance du projet. Cette procédure doit permettre d'atteindre les objectifs attendus en terme de performance énergétique, tout en garantissant un coût optimisé et un fonctionnement conforme aux attendus.

Le Grand Périgueux a demandé la certification du projet dans le cadre de la labellisation Bâtiment à énergie positive et réduction carbone (E⁺C⁻), dont le but est d'une part la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi que le recours aux énergies renouvelables et d'autre part, le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone.



Objectif attendu : Niveau 3 pour l'Energie positive (sur une échelle de 4) et niveau 1 pour la réduction Carbone (sur une échelle de 2).

Le projet se déploiera dans deux bâtiments blancs reliés par une passerelle, s'ouvrant sur le parc urbain en formation. Depuis l'espace public, un parvis minéral viendra se développer en résonance avec les aménagements urbains du quartier d'Affaires. Des «lanières» minérales et végétales s'alterneront, s'entremêleront et guideront les piétons vers l'entrée.

Les deux volumes de bureaux seront blancs, mats et lumineux. Ils seront décollés du socle minéral en béton par un entresol différencié. Ce dernier sera souligné par une façade vitrée en retrait. Cela afin d'apporter de la légèreté à la composition et de bien distinguer le socle des étages.

Le végétal s'invitera également au cœur du projet. En effet, les volumes s'articuleront autour d'un jardin intérieur qui amènera lumière et vues dans tous les espaces.

Un parking paysagé s'installera devant le bâtiment et viendra générer une mise en distance par rapport à la parcelle voisine.

L'accès principal se fera depuis le parc public, en lien avec les cheminements doux. Des abris deux roues seront prévus sur le parking avant du projet, proche du parvis.

Acteurs concernés :

Pour le pôle Aliénor, les partenaires hébergés dans le projet sont le CIAS, Péribus, l'Office de Tourisme, CASSIOPEA, la Maison de l'Emploi, la Mission Locale, le Pays de l'Isle en Périgord, la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA 24), la Digital Valley, la Région.

Les partenaires financiers pour le Pôle Aliénor sont : l'Etat, la Région et le Département.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2020 :

- Pôle Aliénor : 882 312 €.
- Quartiers d'affaires (QA): 550 000 € HT.

En 2021 :

- Pôle Aliénor : 6 359 000 €

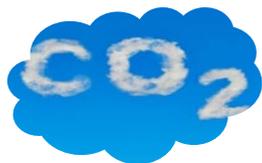
Indicateurs PCAET pour l'ensemble des projets, rénovations ou constructions en cours (y compris QA, et Pôle Aliénor) et le patrimoine :

	Indicateurs PCAET	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Objectif 2024
Action 1.2.1	% de constructions intégrant des niveaux de labellisation environnementale (de type E+C-, BEPOS...)	20 %	30 %	40 %	100%
	% de projets intégrant des critères environnementaux	20 %	40 %	50 %	100%
	Bilan énergétique des projets sous maîtrise d'ouvrage du Grand Périgueux	5 %	5 %	5 %	100 %
	Nombre de réunions interservices et/ou vers les partenaires sur les enjeux de transition énergétique en amont des projets d'aménagement (nb/an).	50%	Non déterminé (mais plusieurs réunions ont eu lieu pour le pôle de services mutualisés, les ombrières PV à Charrières et la future piscine de Saint Laurent)		100%

	Indicateurs PCAET	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Objectif 2024
Action 2.3.1	Plan Pluriannuel d'investissement formalisé avec une politique volontariste en matière de transition énergétique pour le Grand Périgueux	Non réalisé			Réalisé Eclairage public : 500 points renouvelés par an soit – 20 % de consommations d'énergie de 2018 à 2024.
	% de projets de construction/rénovation intégrant des critères environnementaux	20%	40%	50 %	100%
	Utilisation du logiciel de management énergétique (SIME)	non	non	oui	oui
	Suivi annuel des consommations énergétiques des bâtiments par type d'énergie (kWh/bâtiment/an et €/bâtiment/an).	Réalisation du bilan des émissions de GES en 2017 et bilan 2018 fourni via le logiciel SIME – 7 333 MWh (gaz et électricité)	485 k€ TTC pour 4 000 MWh d'électricité et 118 k€ TTC pour 1 906 MWh de gaz	457 k€ TTC pour 1824 MWh d'électricité et 94 k€ TTC pour 466 MWh de gaz.	Le systématiser et le diffuser auprès des élus.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/lagglo/grands-projets/un-quartier-daffaires-au-coeur-de-lagglomeration> et <https://www.grandperigueux.fr/lagglo/grands-projets/pole-des-services-alienor>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalité 5



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients, et durables



Action 1.2.1 du PCAET

• Action 36 : Espace de biodiversité du futur quartier d'affaires

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

La démarche ERC (Eviter, Réduire, ou à défaut Compenser) est le cœur de l'évaluation environnementale réalisée en 2020 dans le cadre des aménagements du quartier de la gare de Périgueux, comprenant le pôle d'échange multimodal et le quartier d'affaires. Une étude a cherché à identifier les impacts du projet global sur l'environnement au sens large (naturel et humain), puis à les réduire, les éviter ou les compenser.

L'étude a essentiellement mis en évidence un impact sur des espèces animales protégées bien que relativement courantes. Cet impact est dû à la démolition de trois bâtiments nécessaires à la construction de la nouvelle passerelle, et à l'aménagement lui-même, notamment en phase travaux.

• Espèces concernées :

- Pour les chiroptères : 4 types de chauves-souris (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée et Pipistrelle de Nathusius).
- Pour les oiseaux : le Moineau domestique et la Chouette hulotte
- Pour les reptiles : le Léopard des murailles

• Mesures ERC acceptées par l'autorité environnementale en 2020 :

- En matière de réduction de l'impact :
 - 1) Obstruction des plus grandes brèches au niveau de la toiture d'un bâtiment pour limiter l'occupation par la Chouette hulotte ;
 - 2) Découverte préliminaire des bâtiments voués à être démolis afin d'éviter l'hibernation des chiroptères ;
 - 3) Adaptation de l'éclairage public afin de limiter la pollution lumineuse auprès des chiroptères, de la chouette Hulotte et tous les autres oiseaux ;

- 4) Déblai des gravats générés par le chantier pour limiter l'installation d'une faune opportuniste (notamment le lézard) ;
- 5) Réduction de l'expression de la flore exotique envahissante : entretien des espaces verts en phase exploitation ;

- Mesures de compensation et/ou d'accompagnement :

- 1) Installation d'un abri communautaire pour chiroptères ;
- 2) Mise en place de nichoirs pour le Moineau domestique et la Chouette hulotte ;
- 3) Mise en place d'un espace vert favorable à la biodiversité ordinaire.

Les mesures de compensation et d'accompagnement vont être réalisées en étroite collaboration avec un partenaire reconnu par l'autorité environnementale, le CEN Aquitaine (Conservatoire d'Espaces Naturels).

Une convention sera établie avec le Grand Périgueux pour fixer les modalités de cette collaboration. Il s'agit d'aménager un espace de biodiversité à l'extrémité du Quartier d'Affaires, au-delà du Pôle Aliénor. Cette zone était initialement destinée à recevoir les excédents de terrassements issus de la création du Quartier d'Affaires, non constructible de par ses dimensions.

Le CEN assistera également le Grand Périgueux pour la définition des caractéristiques de cet espace vert (aménagement, type de plantations, entretien, ...) et accompagnera également le Grand Périgueux dans l'évaluation de ces mesures et leur suivi dans le temps.



Illustration des aménagements prévus au sein de l'espace vert - © sources : biodiversiteetbati.fr / apisbruocsella.be / nichoir.fr

Acteurs concernés : le Conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle Aquitaine (CEN)

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/actualites-evenements/actualites/un-espace-de-biodiversite-urbain-derriere-le-pole-alienor-8052>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalité 2



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

PARTIE 6 : Rendre effective la contribution des citoyens à l'action publique

● Action 37 : Vers une meilleure communication numérique

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le nouveau site internet du Grand Périgueux www.grandperigueux.fr, a été lancé fin février 2020. Le site a été visité 190 000 fois depuis la mise en place des statistiques (25 mars – 15 décembre 2020). Les consultations se font à 73% par téléphone mobile, 25% via un ordinateur, 2% sur une tablette. Sur les 512 000 pages vues, les plus visitées sont celles sur Péribus : elles regroupent à elles seules plus de 30% des pages vues, très loin devant la page sur les piscines (5% des vues). Mis à jour quotidiennement, le site a été alimenté avec près de 220 actualités, 42 info-travaux, des vidéos. Plus de 1700 demandes ont été transmises par l'intermédiaire de ses formulaires.

Un autre outil a été lancé en parallèle, à destination des élus communautaires, municipaux et des agents du Grand Périgueux : une lettre d'information numérique (24 numéros adressés en 2020).

Un dispositif de communication spécifique a été lancé autour des haltes ferroviaires et de la gare de Périgueux (phase 2 du Pôle d'Echange Multimodal) : identité graphique, habillage de chantier, info-riverain, journal de la navette dont le 1er numéro a été tiré à 35 000 exemplaires.

Il a pour objectif de :

- Valoriser l'investissement réalisé par la collectivité.
- Amorcer l'appropriation par la population de la navette pour préparer le changement de comportement (report de la voiture vers la navette).
- Incarner le projet en phase travaux pour maîtriser les attentes et les discours, donner à voir dès à présent.

En 2021, un sujet structurant est à anticiper en matière de communication : la mobilisation « Grand Périgueux 2030 » pour laquelle il sera fait appel à une agence de communication spécialisée, avec une campagne massive déployée sur l'intégralité du territoire et de ses publics.

Après la mise en ligne du nouveau site, le Grand Périgueux continuera d'améliorer sa communication numérique avec le développement d'une stratégie en direction des réseaux sociaux, la mise en place d'outils participatifs et la diversification des formats multimédias. Autre support en ligne amené à voir le jour début 2021 : l'extranet des élus.

Acteurs concernés : élus, habitants, agents du Grand Périgueux

Dépenses 2020 :

- Refonte du site Web et développement des services en ligne : 61 628€ en investissement.
- Plan de communication navette ferroviaire hors événementiel : 20 100 €



Dépenses prévues en 2021 :

- plan de communication navette ferroviaire hors évènementiel : 12 600 €
- Communication externe et interne : 36 000 €

Plus d'infos : <https://www.grandperigueux.fr/>

Enjeu DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 3



Action 0.2 du PCAET

- **Action 38 : Maison du projet, co-construction du projet de renouvellement urbain de Chamiers**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :



La Maison du Projet est l'**outil de concertation central du Projet de Renouvellement Urbain (PRU)** et des projets structurants liés. Elle est portée et animée par le Grand Périgueux en sa qualité de pilote du projet global. Tout comme les enfants, les habitants sont porteurs de la réalité d'usage de leur quartier. Ils ont l'expérience de leur vécu dans le quartier et peuvent en exprimer les limites et les atouts. Cette matière est indispensable à la détermination des enjeux du projet de renouvellement urbain.

La Maison du projet est **le point d'entrée unique** pour accéder facilement à l'ensemble des informations concernant le PRU de Chamiers (action n°2) :

- ✓ elle est un espace de discussion convivial pour **aborder des situations souvent complexes** en relais des partenaires du projet (ex. le relogement des habitants, les conflits de voisinage, etc.).
- ✓ elle est un **lieu de production et de création**, via des ateliers participatifs et collaboratifs (cafés-débats, ateliers créatifs...) sur différentes thématiques choisies avec le Conseil Citoyen pour répondre aux attentes exprimées par les habitants (tranquillité, lien social, propreté, mobilité, etc.).
- ✓ elle est un espace **à disposition des associations de proximité** pour des activités ou animations à destination des habitants pour inciter à découvrir et s'appropriier le lieu (ex. exposition des œuvres réalisées par des artistes en résidence sur le quartier, ateliers d'apprentissage du code organisés par la plateforme

mobilité MUST les lundis après-midi, des ateliers d'alphabétisation tous les matins par le Centre social Saint-Exupéry le temps des travaux au Pôle des solidarités.

- ✓ un **lieu d'exposition permanente** à rayonnement extra-quartier pour favoriser la mixité sociale dans les échanges (ex. exposition « ça déménage » - projet artistique autour du relogement des familles chamiéroises).

Acteurs concernés : l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), Périgord Habitat, le Conseil citoyen de Chamiers, la Compagnie d'artistes Ouïe/Dire en résidence sur le quartier, le Centre social Saint-Exupéry, les associations de proximité, le Département, la CAF de la Dordogne, la ville de Coulounieix-Chamiers.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- 2020 : 9 250 € TTC
- 2021 : 28 500 €

Résultats (nuancés compte tenu de la situation sanitaire) :

- Appropriation du lieu par les habitants et les associations de proximité : 47 visites inopinées à la Maison du projet
- Organisation d'une exposition avec la matière collectée grâce au projet artistique « ça déménage ! »
- Repère pour tous les partenaires de la Gestion urbaine et sociale de proximité : 22 réunions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) organisées à la maison du projet

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3-4

Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

L'Agenda 2030, c'est quoi ?



C'est un
**programme universel
de développement durable**



Il a été adopté par
193 pays à New York
en septembre 2015

Ce sont 17 objectifs

pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et par les partenariats



Liste des ODD et mots-clefs



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Extrême pauvreté, Pauvreté, Protection sociale, Accès aux ressources, Vulnérabilité, Mobilisation des ressources, Prise en compte dans les politiques



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Faim, Malnutrition, Productivité et petits exploitants, Agriculture performante et résiliente, Diversité et partage des ressources génétiques, Recherche agronomique, Exportation et commerce, Fonctionnement des marchés alimentaires



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUT ÂGE

Mortalité maternelle, Mortalité néonatale et infantile, Maladies transmissibles, Maladies non transmissibles, Conduites addictives, Accidents de la route, Santé sexuelle et procréative, Couverture santé universelle, Santé-environnement, Tabac, Recherche Mise au point et accès aux médicaments, Personnel de santé, Sécurité sanitaire



ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE

Éducation scolaire, Soins et éducation préscolaires, Formation professionnelle et enseignement supérieur, Compétences et accès à l'emploi, Égalité des chances, Apprentissages fondamentaux, Éducation pour le développement durable, Accessibilité des établissements scolaires, Bourses de formation et d'études supérieures, Formation des enseignants (PED)



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Lutte contre les discriminations, Violences et exploitation, Mariage forcé et mutilations, Promotion et partage des travaux domestiques, Participation et accès aux postes de direction, Santé sexuelle et procréation, Droit et accès aux ressources, Technologies et autonomisation, Politiques d'égalité



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Accès à l'eau potable, Accès aux services d'assainissement et d'hygiène, Qualité de l'eau, Gestion durable des ressources en eau, Gestion intégrée des ressources, Protection et restauration des écosystèmes, Coopération et renforcement de capacités, Gestion collective de l'eau



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIAIBLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Accès à l'énergie, Énergies renouvelables, Efficacité énergétique, Recherche et investissement, Approvisionnement en énergie



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Croissance du PIB, Productivité économique, Développement des TPE et PME, Utilisation efficace des ressources, Plein emploi et travail décent, Accès des jeunes à l'emploi et la formation, Exploitation des enfants, Travail forcé, Droits & sécurité au travail, Tourisme durable, Accès aux services financiers et d'assurance, Aide pour le commerce des PED, Pacte mondial pour l'emploi



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Infrastructures durables, résilientes et accessibles, Industrialisation socio-économiquement durable, Accès de toutes les entreprises aux services financiers, Modernisation et durabilité des filières industrielles, Innovation, recherche et développement, Appui aux pays en développement, Diversification et ajout de valeur, Accès aux technologies de l'information et des communications

Liste des ODD et mots-clefs



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Evolution des revenus des plus pauvres, Autonomisation et intégration, Égalité des chances, Politiques publiques ciblées au service de l'égalité, Réglementation de la finance, Gouvernance internationale, Migrations, Traitement spécial et différencié, Aide publique au développement, Coûts de transaction



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Accès au logement décent, Transports sûrs, accessibles et viables, Urbanisation durable, Préservation du patrimoine, Prévention et limitation de l'impact des catastrophes, Impact environnemental, Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs, Développement territorial, Politiques intégrées pour des territoires résilients, Bâtiments durables et résilients



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

10YFP, Gestion durable des ressources naturelles, Gaspillage alimentaire, Gestion écologique des produits chimiques, Réduction des déchets, Responsabilité sociétale des entreprises, Marchés publics durables, Formation et information environnementales, Moyens scientifiques et technologiques, Tourisme durable, Politique de subvention de l'énergie



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Résilience et adaptation, Politiques climatiques, Éducation et capacité d'action, Fonds vert, Renforcement des capacités



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pollutions marines, Écosystèmes marins et côtiers, Acidification des océans, Réglementation de la pêche, Préservation de zones marines, Subventions nuisibles à la pêche, Petits États insulaires, Recherche et transferts de techniques marines, Préservation de la pêche artisanale, Droit de la mer



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSEMENT LE PROCESUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Préservation des écosystèmes terrestres, Gestion durable des forêts, Dégradation des sols, Écosystèmes montagneux, Biodiversité et espèces menacées, Ressources génétiques, Braconnage et trafics d'espèces protégées, Espèces envahissantes, Intégration de la biodiversité dans les politiques, Financement (Biodiversité), Financement (Forêts), Moyens dans la lutte contre le braconnage



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS NIVEAUX, DES INSTRUCTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

Réduction de la violence, Maltraitance et exploitation infantiles, État de droit et accès à la justice, Criminalité organisée, Corruption, Institutions exemplaires, Prise de décisions inclusive, Gouvernance internationale, État civil, Information et protection des libertés, Terrorisme et criminalité, Politiques non discriminatoires



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mobilisation des ressources nationales, Aide publique au développement, Ressources financières supplémentaires, Maîtrise de la dette nationale, Investissements ciblés, Coopération scientifique et technologique, Transferts ciblés de technologies, Capacités scientifiques et technologiques, Renforcement des capacités, Système commercial multilatéral équitable, Exportations des pays en développement, Accès aux marchés, Stabilité économique mondiale, Cohérence des politiques, Souveraineté nationale, Partenariat pour le développement durable, Partenariats multi-acteurs, Recueil de données, Construction d'indicateurs de développement durable



1 boulevard Lakanal - BP 70171
24019 Périgueux cedex
Tél : 05 53 35 86 00
contact@grandperigueux.fr
www.grandperigueux.fr